
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 février 2020

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, - Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents: M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – M. Didier VULLIERME – Mme Agnès THOUVENOT – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – Mme Anne REVEYRAND – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER – Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Chantal ROUX - Mme Pascale CROZON – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Pascal MERLIN – M. Stéphane FRIOUX - M. Movses NISSANIAN - M. Hector BRAVO - Mme Chafia TIFRA – M. Yann CROMBECQUE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Samia BELAZIZ - Mme Natalie PERRET - M. Ikhlef CHIKH – Mme Christine GOYARD – Mme Martine MAURICE – Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI – M. Régis LACOSTE - Mme Emmanuelle HAZIZA – Mme Michèle MOREL – M. Nenad FINDRIK - M. Stéphane PONCET - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Zemorda KHELIFI – M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à Mme Christine GOYARD)

M. Alain BRISSARD (pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

M. Richard LLUNG (excusé, pouvoir à Mme Claire LE FRANC)

Mme Djamila GHEMRI (excusée, pouvoir à M. Hector BRAVO)

M. Jacky ALBRAND (absent)

Mme Yasmina SALHI (absente)

Mme Marie-Neige BLANC (excusée, pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

Mme Prune CHANAY (absente)

M. Jean-Wilfried MARTIN (excusé, pouvoir à Mme Virginie PANICO)

- : -

M. LE MAIRE.- La séance est ouverte.

Avant de demander à Jonathan Bocquet de procéder à l'appel nominal, je voulais saluer la présence au début de cette assemblée d'Hélène Zay, la fille de Jean Zay.

(Applaudissements)

Damien Berthilier et plusieurs des DEN l'ont accompagnée à l'école Jean Zay à Villeurbanne. Elle a échangé avec les élèves. C'est émouvant de retrouver Hélène Zay ici, qui est née en 1940, au Maroc, puisque Jean Zay avait quitté le territoire national au moment de l'invasion allemande. Ensuite, il a été ramené par l'État français qui était au Maroc majoritaire avant d'être incarcéré dans différentes prisons et à la prison de Riom notamment, d'en être extrait en 1944 et d'être assassiné par la milice.

Nous sommes très sensibles, Madame Zay, à votre présence ici à Villeurbanne. Cela nous honore et cela nous procure même un peu d'émotion.

(Applaudissements)

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci d'être très nombreux, sans doute parce que c'est notre dernière séance.

Vous aurez à signer la feuille de présence qui circulera dans les allées.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente du 19 décembre 2019 avec le vote du budget.

Pas d'observations ? Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance, avec la convocation, des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de la délégation de principe qui m'avait été accordée le 14 avril 2014. C'est pour information.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Habituellement, nous annonçons la prochaine séance du Conseil Municipal, vous comprendrez qu'aujourd'hui nous ferons une exception même si nous savons à peu près quand il devra se tenir. La date ne peut pas être fixée aujourd'hui.

1 – GARANTIE D'EMPRUNT ORSOL - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE 7 RUE MELZET À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous y reviendrons tout à l'heure parce que c'est intéressant de parler d'un office solidaire comme l'est ORSOL et comme le seront aussi d'autres, mais comme nous aurons une délibération spécifique sur la création par la Métropole de l'office foncier solidaire, et qu'il est prévu quelques interventions, je garderai mon propos pour l'examen de cette délibération.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

Mme Michèle MOREL.- Nous sommes toujours contre les garanties d'emprunt.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas l'unanimité mais une très forte majorité sans les voix du Front National.

2 – GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT, SITUÉ 1 RUE RENÉ-PROLONGÉE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

3 – GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT, SITUÉ 32 RUE EUGÈNE-FOURNIÈRE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

4 – GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT, SITUÉ 1 RUE DU TONKIN À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

5 – GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS, SITUÉS 268 RUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

6 – GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT, SITUÉ 56 COURS DU DOCTEUR-JEAN-DAMIDOT À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

7 – GARANTIE D’EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT, SITUÉ 9 AVENUE DE CONDORCET À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

8 – GARANTIE D’EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT, SITUÉ 19 RUE LOUIS-BRAILLE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

9 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT - ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS EN VEFA, SITUÉS 27 RUE DUTARTRE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

10 – GARANTIE D’EMPRUNT RHÔNE-SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS, SITUÉS 3 RUE FRÉDÉRIC-PASSY, PROGRAMME CRESCENDO, À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

11 – GARANTIE D’EMPRUNT RHÔNE-SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS, SITUÉS 17 IMPASSE AMBLARD À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

12 – GARANTIE D’EMPRUNT RHÔNE-SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE L’USUFRUIT DE 3 LOGEMENTS, SITUÉS 3 RUE CHARLES-MONTALAND À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

13 – GARANTIE D'EMPRUNT RHÔNE-SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS, SITUÉS 3, RUE CHARLES-MONTALAND À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

14 – FISCALITÉ LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Permettez-moi tout de même de dire quelques mots au sujet de ce vote des taux qui restent les mêmes.

Le fait de garder les mêmes taux peut paraître naturel et ordinaire mais cela ne l'est pas chaque année. Il s'agit de conserver la taxe sur le foncier bâti et, pour les 20 restants de la taxe d'habitation, la loi fait que l'on ne peut pas modifier les taux. Cela ne figure pas dans la délibération. Pour le foncier bâti, nous proposons le maintien des taux pour l'année 2020, c'est de notre responsabilité.

Je voudrais apporter une précision à ce sujet. Nous sommes en campagne électorale, même si je ne suis pas candidat, je suis tout de même attentif à ce que l'on raconte sur la fiscalité locale et sur les finances de la Ville. Je voudrais dire que la campagne électorale semble favoriser un peu les appropriations. Vous avez vu le Point publié avec un organisme qui s'appelle l'IFRAP, qui a consacré à nouveau la bonne santé financière de Villeurbanne, comme cela avait déjà été le cas lors de la fin du précédent mandat en 2014.

Nous pouvons tous nous en réjouir, même ceux qui n'ont pas voté les budgets, qui n'ont pas eu une part prépondérante dans la conduite des affaires de cette Ville, mais de là à le revendiquer et se l'approprier comme j'ai pu le voir de la part de quelques candidats dont certains ne sont pas très loin de moi... Je précise que c'est le maire qui donne une orientation aux finances de la Ville et que tout ce travail que nous avons fait pour avoir des finances dans l'état où elles sont, chacun en a pris sa part et moi en particulier, l'adjoint aux finances également mais parmi d'autres, si l'on peut dire.

À partir de là, je pense que l'on ne peut pas tout à fait s'attribuer des lauriers indûment comme j'ai vu que cela figurait fortement dans une campagne électorale. Autant l'équipe municipale peut se réjouir, en particulier les adjoints qui ont été pendant de nombreuses années sollicités pour atteindre les objectifs de bonne gestion financière, je souhaite que ces lauriers soient partagés, mais que l'on ne vienne pas trop se les octroyer un peu indûment.

J'avais utilisé un proverbe en le retournant : « C'est la poule qui chante qui a fait l'œuf », en l'occurrence, ce n'est pas forcément la poule qui chante qui a fait l'œuf ici.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour accompagner cette stabilité des taux.

Je mets aux voix cette délibération.

- Adopté à la majorité (43 pour - 3 contre - 5 abstentions) –

15 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour une explication de vote de la part de Mme Morel pour le Rassemblement National.

Mme Michèle MOREL.- Habituellement, nous votons contre mais nous allons nous abstenir parce qu'il y a la subvention d'investissement au CCAS pour la résidence Château-Gaillard.

M. LE MAIRE.- Merci.

Effectivement, dans cette délibération, les décisions qui apparaissent sont essentiellement des montants en investissement pour trois rubriques que nous reverrons dans les délibérations (Mme Montois y est sensible et moi aussi) :

- la SVU avec une avance en compte courant ;
- la subvention d'investissement pour la recapitalisation de la société publique locale, le pôle funéraire public : nous le verrons à la fin de notre Conseil Municipal ;
- la subvention au CCAS pour l'équipement de la résidence autonomie Château-Gaillard qui figure également dans une délibération ultérieure.

Il y a également, vous auriez pu le souligner, des travaux de reprise du Carré affecté à la faculté de médecine. Cela mérite peut-être une petite explication puisque c'est une somme importante (221 000 €). C'est un carré d'une superficie d'environ 500 mètres carrés, situé dans le nouveau cimetière à Villeurbanne, qui était l'endroit où les corps de la faculté de médecine, pour différents usages que vous imaginez, étaient ensuite enterrés. Pour permettre non pas l'agrandissement du cimetière en tant que tel mais l'installation de nouvelles tombes, nous allons récupérer cet emplacement. Cette récupération ne se fait pas sans un certain nombre de précautions particulières parce que les corps qui ont été enterrés, souvent dans des conditions où il n'y a pas d'identification possible, ont été formolisés et ont subi différents traitements. À partir de là, l'endroit où ils sont enfouis mérite d'être retraité avant d'être affecté à des utilisations plus ordinaires.

C'est ce qui explique que l'on a à excaver d'une manière assez lourde, assez profonde, pour rendre ce terrain à une biodiversité, en tout cas éliminer des choses qui ont un caractère polluant ou agressif.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour - 3 contre - 5 abstentions) –

16 – AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ À LA SVU - SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Cette délibération a fait l'objet de quelques explications lors de la commission. L'objectif est à court terme, en tout cas dans le courant de l'année 2020, de recapitaliser la SVU.

Pourquoi recapitaliser la SVU ? L'intérêt est de pouvoir permettre à cette société de se porter acquéreur d'un certain nombre de surfaces commerciales complémentaires à celles qu'elle a déjà, celles qu'elle aura dans la poursuite de l'opération Gratte-Ciel centre et aussi d'autres, avec à cela deux intérêts si l'on peut dire, l'un lié à la loi ELAN qui fait obligation à des offices HLM de se regrouper quand ils n'ont pas 12 000 logements, ce qui est le cas de la SVU qui en a seulement un peu plus de 1 300.

La possibilité d'échapper à ce regroupement obligatoire, c'est d'avoir une partie de son chiffre d'affaires supérieure à 50 % pour autre chose que le logement social. La SVU a déjà aujourd'hui presque 30 % de son chiffre d'affaires constitué par des recettes venant de baux commerciaux, essentiellement sur l'avenue Henri-Barbusse pour l'essentiel, et elle pourrait atteindre largement les 50 % avec l'opération future des Gratte-Ciel et avec les opérations comme le CRAC où elle sera amenée dans les prochains mois ou les prochaines années, à relativement court terme, à avoir une structure financière dans laquelle les recettes représenteront plus de 50 %. C'est une façon aussi d'échapper aux contraintes de la loi ELAN. Elle pourra ainsi ne pas entrer dans ce cadre d'un regroupement obligatoire qui serait possible mais difficilement envisageable et compliqué à mettre en œuvre avec d'autres structures au niveau de Villeurbanne ou de l'agglomération.

Le deuxième point peut-être plus fondamental encore, c'est que la SVU, à travers la recapitalisation, sera plus forte financièrement. Actuellement, la Ville détient 70 % du capital. La recapitalisation fera qu'il y aura un capital supplémentaire de la Ville mais il était difficile d'envisager que cela ne soit que la Ville parce qu'on allait vers 80 %, 90 %, et cela affectait en quelque sorte ce qu'est une société d'économie mixte comme la SVU.

Nous avons aujourd'hui un peu plus que l'assurance qu'un certain nombre de structures, notamment la Caisse des dépôts et consignations qui a renouvelé cet engagement voici quelques jours, et la Caisse d'Épargne viendront participer à cette recapitalisation. Néanmoins, aujourd'hui, ces deux structures ne sont pas dans un délai de temps où elles peuvent signifier formellement cet engagement.

En attendant, la solution est que la Ville fasse une avance en compte courant qui se transformera en recapitalisation lorsque les autres structures seront venues participer à cette recapitalisation.

Voilà en quelques mots, c'est d'ailleurs bien expliqué et de façon plus complète encore dans la délibération, l'objectif de cette avance en compte courant elle-même devant devenir une recapitalisation de la Société Villeurbanaise d'Urbanisme pour les deux raisons que j'ai évoquées brièvement.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y en avait initialement mais elles ont été retirées. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre - 1 NPPV) -

17 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2019 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est une délibération que nous passons maintenant depuis quelques années qui, comme son nom l'indique, fait le bilan de ce que nous avons été amenés à acquérir et à céder.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) -

18 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - CDC HABITAT SOCIAL - 14 RUE HECTOR-BERLIOZ ET ANGLE RUE DU 8-MAI-1945 ET RUE MICHEL-ROCARD - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

19 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT - 141-147-153 RUE LÉON-BLUM ET 4 RUE ANATOLE-FRANCE / 76 RUE ALEXANDRE-BOUTIN - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

20 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EMH - 1 RUE PAUL-PÉCHOUX - RUE PIERRE-BARATIN ET RUE DE LA LIBERTÉ - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

21 - ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'ASSOCIATION ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE (OFS) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- L'OFS est mis en place actuellement par la Métropole de Lyon dans le cadre d'une délibération que nous avons votée voici déjà quelques semaines. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Je vais donner la parole à ceux qui veulent intervenir et ensuite, si besoin est, j'interviendrai et je préciserai peut-être ce qu'est un OFS si cela n'a pas été rappelé par un certain nombre d'entre vous.

Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Vous nous proposez, à travers cette délibération, d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association OFS de la Métropole en tant que membre de droit, d'autoriser le versement

d'une cotisation de 3 000 € et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire.

Ce dispositif adopté dans le cadre du plan d'urgence pour l'accès au logement propose de donner la capacité aux ménages les moins aisés d'accéder à une offre de logements accessibles. Afin de réduire le prix des logements, l'OFS prendra en charge le coût d'achat du foncier et les acquéreurs paieront le coût du bâti. Le ménage versera, en plus de ses mensualités, un loyer foncier à l'OFS aux alentours de 1,50 € par mètre carré et par mois.

La problématique du logement à Villeurbanne est une source de difficulté pour les Villeurbannais. Si nous pouvons, à notre échelle de responsabilité communale et métropolitaine, permettre l'accession à la propriété pour les classes moyennes et revenus modestes, je pense que nous serons bien évidemment tous d'accord sur ce point.

Pour ma part, outre l'accession à la propriété, la priorité doit être tournée vers la rénovation plutôt que la bétonisation excessive. Combien de nos habitants vivent dans des logements vieux, mal isolés, remplis de rats, parfois soumis encore à l'amiante ? Beaucoup trop, malheureusement, et cela doit radicalement changer. C'est noble de vouloir faire accéder à la propriété ceux qui le souhaitent, c'est tout aussi noble de vouloir loger dignement les personnes locataires de notre ville.

Par ailleurs, puisque nous sommes dans la problématique du logement, je tiens à rappeler que je suis contre l'encadrement des loyers. Il s'agit d'une mesure d'apparence très louable mais, en réalité, qui a un effet inverse. Cela raréfie l'offre, ce qui complique davantage le choix des locataires. L'encadrement des loyers pénalise les ménages modestes et cela décourage les propriétaires de louer ou rénover et ils se tournent vers d'autres opérations. Au final, c'est tout le secteur immobilier qui en souffre.

Compte tenu du changement de gouvernance à venir, l'objectif est d'inscrire Villeurbanne au centre des décisions de la Métropole et d'agir en responsabilité avec les décisions qui seront prises avant mars.

Cette délibération est un exemple de ce qu'il faudra faire en continuité tout en restant vigilant sur l'exigence de rééquilibrage de la Métropole entre les différentes communes.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je voterai la délibération.

Je vous remercie.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souscrivons à l'adhésion de la Ville au nouvel outil créé par la Métropole fin 2019, l'office foncier solidaire. Rendue possible par la loi ALUR de la ministre Cécile Duflot en 2014, cette structure vise, pour les acquéreurs d'un logement, à dissocier les coûts du foncier des coûts d'acquisition d'un bien puisque le terrain sera loué par un bail de longue durée au propriétaire qui paiera un bail réel solidaire à l'office foncier solidaire. Cela permettra de développer l'accession abordable pour des ménages qui, aujourd'hui, ne peuvent pas devenir propriétaires au prix du marché. Avec ce dispositif, au lieu de payer 4 305 € le mètre carré à Villeurbanne, le prix sera à 2 780 € le mètre carré.

Agir pour maîtriser le prix de l'immobilier devient une nécessité absolue dans notre ville. Dans la métropole, les prix du neuf ont augmenté de plus de 4 % en un an et même de plus de 6 % sur Villeurbanne (et sur Lyon). Derrière Nantes, Lyon et Villeurbanne sont les villes de France où la hausse des prix de l'immobilier a été la plus forte en 2019 !

Évidemment, les loyers sont aussi dans une tendance à la hausse. C'est ainsi que cette situation pénalise à la fois les ménages qui veulent devenir propriétaires et les locataires. Le marché est totalement embolisé par l'augmentation de la demande et une offre qui ne suit pas à des prix abordables.

L'objectif fixé à la création de cet OFS est une production de 950 logements par an (450 en construction neuve, 100 dans le parc existant et 400 issus de la vente HLM). Sur les 8 000 logements produits chaque année dans la métropole, la part pour cet office foncier solidaire n'est pas négligeable mais il faudra qu'elle soit assez rapidement réévaluée à la hausse, notamment sur la construction neuve ou le parc existant, plus que sur la vente HLM sur laquelle nous sommes très réservés.

En effet, il faudra augmenter ces objectifs car, outre l'accession abordable, l'OFS a pour objectif de contenir les prix du foncier et, pour cela, il faudra un « effet masse » significatif côté Métropole et côté Ville. Mais l'accroissement souhaitable des budgets d'acquisition foncière ne doit pas alimenter la hausse, il faudra donc acheter partout et négocier les acquisitions au prix le plus bas possible.

Nous souhaitons aussi que l'OFS soit accessible aux opérations d'habitat coopératif, car la demande est réelle pour ce type de projet. L'habitat coopératif a les mêmes objectifs que l'OFS de lutte contre la spéculation immobilière et, en plus, il permet à des ménages de définir leur projet de vie dans un ensemble de logements choisis et souvent dans un habitat écologique.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

À l'occasion de ce dernier Conseil, nous profitons de cette délibération qui concerne le logement et l'accès au logement pour tous pour souligner la politique de l'habitat que vous avez menée, Monsieur le Maire, au cours de vos trois mandats.

Vous avez eu le souci de préserver la mixité sociale dans notre ville, c'est un point fort de Villeurbanne avec ses 26 % de logements sociaux, quand de nombreuses communes de la métropole sont en deçà des 25 % requis par la loi. Nous entendons poursuivre cette politique volontariste pour que, dans tous les quartiers de Villeurbanne, comme cela est prévu dans le projet Gratte-Ciel centre, mais aussi les autres quartiers, les ménages, quels que soient leurs revenus, puissent se loger à un prix abordable.

Vous avez eu aussi la volonté d'accueillir aussi dignement que possible les personnes arrivées ici après des parcours migratoires complexes, et ceci dans un contexte de politique nationale qui n'a pas du tout cette vision. Pourtant, nous rappelons qu'il est important que l'État, la Ville, la Métropole travaillent de concert pour un accueil digne et respectueux des personnes : cet enjeu est toujours devant nous et nous devons y répondre dans les mois et les années qui viennent, à la hauteur de notre humanité et de ce qui fait société.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Cette délibération propose l'approbation de l'adhésion de la Ville à l'association OFS, organisme créé au niveau de la Métropole de Lyon en novembre dernier, et rendu possible par la loi ALUR ainsi que par l'application d'une disposition de la loi de modernisation de l'économie instituant notamment la création d'un bail réel solidaire.

La loi ALUR a ainsi créé les offices fonciers solidaires, transposition du modèle du *community land trust* aux États-Unis et est la continuation des hospices civils en France, notamment à Lyon.

La loi ALUR s'attaquait aux conséquences plutôt qu'aux causes mais permettait de dégager un certain nombre de mécanismes concrets.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a complété ces dispositifs concrets grâce à la création d'un bail réel et solidaire permettant de se dégager de certaines contraintes liées au droit des contrats, notamment la limite de 99 ans pour les baux emphytéotiques.

Ici, via l'OFS, le ménage accédant à la propriété devient propriétaire des murs et locataire du foncier à un prix conséquemment inférieur à celui d'un logement en pleine propriété. Il faut rappeler que, sur la Métropole, on observe des augmentations du coût d'achat du logement jusqu'à 30 % en cinq ans sur certains quartiers. Sur Villeurbanne, le neuf a augmenté de 5 % en seulement une année.

L'organisme propriétaire du foncier reste le support d'opération d'accession à la propriété sur des longues durées et il assure une gestion locative de ses biens par le biais d'une redevance. Cela implique donc, en plus de l'accession sociale à la propriété par l'achat du bâti, la maîtrise de la revente du foncier dans une logique anti-spéculative, avec un mécanisme de restriction des prix de revente. Cela ne veut pas forcément dire souscrire au paradigme « Tous propriétaires » peu pertinent compte tenu de la réalité des parcours de vie en France au XXI^e siècle et, en particulier, dans les métropoles.

La dissociation du foncier et du bâti permet, en revanche, de résoudre une problématique cruciale que notre groupe a évoquée en de maintes occasions dans ce Conseil Municipal, à savoir les disparités grandissantes sur notre territoire, de plus en plus sensibles dans les habitations et entre les quartiers.

L'OFS et l'accession sociale à la propriété sont des outils de lutte contre la gentrification, ils permettent de proposer une réelle mixité sociale sur la ville et répondent à la difficulté de se loger dans la Métropole et à Villeurbanne, en particulier pour les primo-accédants et des accédants modestes, grâce à des redevances nettement inférieures au prix du marché.

Nous souscrivons donc à cette volonté d'adhérer à l'OFS, à la création de l'OFS et aux objectifs plus largement du plan d'urgence pour l'accès au logement (PUPAL) mis en place par la Métropole dans lequel s'inscrit cet OFS.

Nous relevons l'objectif de prise en compte de l'enjeu de transition écologique dans la construction de logements neufs et dans la réhabilitation des logements anciens pour l'office au niveau énergétique, par exemple. Nous rejoignons aussi d'autres groupes sur

l'ambition d'élargir les acquisitions aux opérations d'habitat coopératif, ainsi que son inscription dans le cadre des dispositifs du type EcoRenov.

C'est un acte fort en faveur du logement accessible pour tous, à prolonger sans doute notamment via le réseau national foncier solidaire France, mais qui fait déjà écho à la politique de logement municipale.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cela a été dit par plusieurs des intervenants précédents : garantir à tous nos habitants un logement abordable et de qualité, qu'ils souhaitent louer ou accéder à la propriété, est un défi important.

La Métropole de Lyon s'est engagée résolument dans cette voie en créant son propre office foncier solidaire et notre adhésion, objet de la délibération de ce soir, prend tout son sens au moment où la dépense liée au logement devient de plus en plus lourde pour les ménages modestes ou de la classe moyenne. L'une des conséquences de cette croissance (plus de 30 % des dépenses liées au logement en 2017 contre 24 % en 1960) est le risque d'exclusion d'une partie des ménages de nos territoires et la difficulté de se porter acquéreur d'un bien.

L'explosion des prix liée à la pression foncière et les phénomènes de spéculation sont des problèmes qui, s'ils ne sont traités, feront voler en éclat nos volontés communes d'un développement pour tous et d'une Métropole inclusive.

Les prix du logement au sein de la Métropole peuvent avoisiner 5 000 €, plutôt 4 000 € sur le territoire Villeurbannais, et l'on voit bien qu'à un tel niveau, l'accession peut devenir un rêve inatteignable pour un nombre grandissant de ménages.

En se dotant d'un outil comme l'office foncier solidaire, la Métropole de Lyon, et la Ville de Villeurbanne en y adhérant, se donne les moyens de créer un choc de l'offre en proposant des biens en dessous des prix du marché et en limitant la spéculation foncière.

Créé en septembre 2019 par une délibération du Conseil de la Métropole, l'office foncier solidaire métropolitain permet notamment de dissocier le foncier et le bâti. Dans un contexte où l'accès à l'emprunt, pour les ménages les plus jeunes notamment, devient de plus en plus difficile, une telle mesure visant à lisser dans le temps la charge du foncier permettra aux acheteurs sous conditions de ressources d'accéder plus facilement à la propriété d'un logement abordable. La revente sera encadrée par l'OFS avec une plus-value limitée dans le cadre du bail réel solidaire indexé sur l'évolution du marché.

En limitant ainsi la spéculation immobilière, la vocation sociale de ces logements se voit pérennisée dans le temps et nous y souscrivons pleinement. Notre groupe est heureux de voir que ce dispositif permis par la loi ALUR et renforcé par certains aspects, notamment en ce qui concerne les mécanismes anti-spéculation, par la loi ELAN, entre en vigueur sur la métropole et que notre Ville s'y inscrit sans réserve. La tradition d'innovation sociale qui nous est chère se trouve ainsi concrétisée par l'entrée volontariste de notre collectivité dans un dispositif métropolitain qui bénéficiera avant tout aux habitants que nous voulons voir rester sur notre territoire.

Voilà une illustration, s'il en était besoin, de l'importance pour Villeurbanne de prendre toute sa place dans la Métropole de Lyon, et notre groupe y souscrit pleinement.

Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Notre groupe votera ce projet d'adhésion à l'OFS, d'abord parce qu'il n'est pas inutile que la Ville soit partie prenante d'une telle démarche qui traitera la question du foncier sur tout le territoire de la Métropole, et donc aussi sur Villeurbanne qui en est la deuxième ville, ensuite parce qu'il est toujours plus intéressant de proposer à nos concitoyens des logements à moindre coût, même s'ils ne sont pas propriétaires du bâti, et enfin parce qu'il vaut mieux être dedans afin d'influencer sur les choix.

La démarche de création d'OFS n'est pas sans poser de questions. D'abord concernant l'impact de cette démarche sur l'inflation permanente du foncier. Vous le savez, notre agglomération et notre ville connaissent des augmentations records du prix du foncier, avec un impact bien sûr sur les prix de vente comme sur les loyers. L'OFS ne changera rien à cette situation, contrairement à ce que disent plusieurs intervenants, elle devra au contraire y faire face pour l'achat du foncier qu'elle veut avoir en maîtrise.

Par ailleurs, si l'OFS aide à des projets de logement abordable, les 4 M€ dont il est doté par la Métropole ne représentent qu'environ 1 000 logements, et même nettement moins si son action se concentre sur les zones plus denses de Lyon, ce qui semble être le cas sur les premiers projets.

Cet office est un des éléments d'une politique foncière globale qui devrait justement avoir l'objectif de réduire la spéculation foncière et de maîtriser le prix du foncier. Une telle politique devrait se faire en relation étroite avec les communes, et c'est ce qui manque encore dans l'organisation de cet office qui se met en place. Une politique foncière ambitieuse pour faire reculer la hausse des prix qui détruit tous nos efforts d'aménagement urbain équilibré reste à inventer.

Alors que le logement social est un bon moyen pour contenir les prix à la vente des logements privés, il faudrait défaire le parc social, favoriser le marché de l'immobilier afin que chacun soit propriétaire. La vente de logements sociaux ne s'explique pas autrement et elle a des conséquences lourdes pour de nombreuses familles modestes qui les habitent. Il n'est pas rare de voir ces mêmes familles devoir vendre leur logement, durement acquis, car incapables de verser les charges inhérentes. Dans le dispositif de l'OFS, certes le prix à l'achat est plus intéressant de 20 % à 30 %, voire plus nous dit-on, mais pas les charges auxquelles il faudra rajouter le bail réel solidaire (BRS).

Un autre point très négatif sur la démarche de l'OFS est qu'il permettra de trouver un débouché à la vente de logements sociaux puisqu'il est prévu que 400 logements HLM issus de la vente pourront être acquis par l'OFS. C'est là un moyen détourné de satisfaire les desiderata libéraux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, venant en dernier, j'essaierai d'être assez bref et de ne pas répéter les éléments factuels.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération a d'abord pour objet d'approuver l'adhésion de la Ville à cette association office foncier solidaire de la Métropole en tant que membre de droit via le versement d'une cotisation annuelle de 3 000 €.

Au-delà de cet acte symbolique, cette délibération est un jalon important dans la fabrique d'une ville plus juste dans notre XXI^e siècle si exigeant pour la réforme du fonctionnement de nos sociétés urbaines.

Au-delà de la création de cet office foncier solidaire et du dispositif rappelé par mes collègues, au-delà des articles que nous avons tous lus récemment de la presse qui chronique la course au record peu glorieuse des prix de l'immobilier, cette hausse bouscule la répartition équilibrée des catégories sociales dans l'espace urbain. La grève des transports en décembre 2019 a révélé d'ailleurs dans la capitale à quel point l'économie et les services de Paris fonctionnent avec des travailleurs qui se logent contraints et forcés parfois à plus d'une heure de leur lieu de travail.

Je rappellerai également, dans les principaux mécanismes du dispositif, que l'OFS conserve le terrain dans la durée dans une logique anti-spéculative. Cette propriété du sol n'est pas nouvelle, cela existe dans d'autres pays. Les spécialistes connaissent l'interventionnisme municipal de la capitale autrichienne : à Vienne, 60 % des habitants résident dans un appartement à loyer plafonné, propriété de la Ville ou de promoteurs d'intérêt public, et comme M. Bocquet l'a rappelé, l'urbanisation de Lyon s'est aussi faite sur le principe des baux emphytéotiques des terrains des hospices civils de Lyon.

Nous sommes évidemment enthousiastes d'apprendre que la Ville de Villeurbanne, qui avait déjà engagé une opération de ce type avec l'organisme régional ORSOL rue Melzet (c'était le sujet de la première délibération) pourra s'impliquer dans cet office foncier solidaire dont nous attendons également une intervention dans la ZAC Gratte-Ciel centre.

Dans notre Ville où les prix immobiliers grimpent à cause d'une demande supérieure à l'offre, l'office foncier solidaire est une nécessité pour assurer la continuité des politiques de logement abordable. Soutenu par de nombreuses tendances au sein de notre Conseil Municipal, comme nous venons de l'entendre, il doit également faire réfléchir à la parole des responsables politiques. Si tout le monde s'accorde à vouloir végétaliser davantage l'espace urbain pour limiter au maximum les îlots de chaleur, c'est en proposant un développement équilibré qui permet à toutes les couches sociales de se loger au plus près du cœur de la métropole que nous parviendrons à construire une ville plus juste et à réduire la part des déplacements motorisés.

Nous entendons ici ou là dans notre métropole de cette fin d'hiver 2020 la petite musique du ralentissement de la construction, qui est le meilleur moyen d'attirer le loup de la spéculation dans notre forêt urbaine.

En attendant avec impatience de voir se développer l'action de l'OFS, nous voterons donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci à toutes et à tous.

Vous avez chacun apporté des compléments à la délibération qui, pour la plupart d'entre eux, amènent de l'explication. Le sujet de la politique du logement est posé dans toutes ses dimensions et pas seulement à travers la création de l'office foncier solidaire.

Je voudrais dire à Mme Haziza que cette création et cette délibération (je ne reviens pas sur l'encadrement des loyers qui est effectivement un sujet, sinon polémique, sur lequel des différences d'appréciation peuvent être portées ici et là) n'entrave en rien la rénovation et la réhabilitation. Elles ont été une politique constante de la Ville (nous avons eu trois délibérations avant qui montraient comment nous participions à des opérations de réhabilitation et de rénovation), elles l'ont été aussi plus largement à travers un certain nombre d'offices HLM, en particulier le premier d'entre eux ou le plus important d'entre eux ici à Villeurbanne qui est Est Métropole Habitat. Les délibérations suivantes que nous verrons à travers le programme du NPNRU ne sont rien d'autre que de la rénovation et de la réhabilitation plus que de la construction. Ce sont seulement 150 logements qui seront construits.

Là où nous sommes et avec les moyens qui sont les nôtres, nous avons vraiment défendu et mis en œuvre cette approche.

Madame Vessiller, je suis sensible à ces compliments dans la fin de votre propos sur les 26 % de logement social. Nous étions à 25 % au début de ce mandat, nous sommes à un peu plus de 26 % à la fin, c'est un petit pour-cent mais c'est par rapport à la totalité des logements. Pour tenir 25 %, c'est déjà difficile, prendre 1 % de plus, c'est considérable. Mais vous l'avez dit et je veux simplement que chacun mesure l'effort que cela représente et la persévérance dont il faut faire preuve pour que du logement social continue à se construire à Villeurbanne.

Vous avez parlé de la politique d'accueil, je n'y reviens pas.

Je suis un peu plus réservé, en tout cas cela mérite un échange qui ne doit pas être trop manichéen ou caricatural, je ne dis pas que vous l'avez été, en faisant le constat de l'augmentation du prix dans le neuf qui est réel, c'est un constat que nous pouvons partager puisque c'est basé sur des faits objectifs. Je veux simplement dire, Stéphane Frioux l'a dit un peu dans son propos, que si l'on contraint l'ensemble de la construction sur la ville et sur l'agglomération, cela conduit encore davantage, ce qui se passe aujourd'hui en est un peu la conséquence, à l'augmentation du prix du mètre carré dans le logement libre. Il faut bien voir que, dans ces politiques, on ne peut pas être dans le « Y a qu'à » mais que l'on est dans un champ assez complexe, et que si on bloque davantage la construction, y compris dans le logement libre, d'une certaine manière, on fait que les prix seront encore plus tirés vers le haut qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Ce sont des paramètres à manier avec précaution parce qu'ils ont entre eux une corrélation.

Pour l'office foncier solidaire, vous avez eu raison de rappeler que c'est la loi ALUR de Mme Duflot. J'ai un peu moins vu ce que la loi ELAN faisait à travers ces mécanismes anti-spéculatifs, vous pourrez m'éclairer une autre fois à ce sujet. C'est quand même la loi ALUR qui permet ce genre de chose, Madame Duflot étant ministre dans un gouvernement que je ne citerai pas, de façon que chacun puisse avoir sa part dans la volonté politique.

Je reviens sur le problème de la diversité. Si nous pouvons avoir les 26 %, c'est aussi parce qu'il faut qu'il y ait d'autres constructions que celles du logement social. C'est la diversité des parcours résidentiels, la diversité des offres proposées qui permettent d'avoir 26 %. Si on bloquait l'effort de construction en logement libre, on aurait beaucoup de difficultés à avoir 26 % de logement social. Il y a une vraie corrélation entre les différents paramètres, l'un entraînant l'autre.

Monsieur Vullierme, j'ai cru percevoir, mais c'est aussi la campagne électorale, une certaine ode à la Métropole, notamment à travers la personne de son président actuel. La Ville n'a pas attendu la Métropole pour prendre sa place. Ce que je conteste un peu dans ce propos, c'est que ce n'est pas parce que nous suivons la Métropole que nous le ferons. On pourrait dire, pour être un peu polémique, que la Métropole a mis un peu de temps à entrer dans ces dispositifs, certains reprochant, à juste titre d'une certaine manière, que la création d'un office foncier, sans même être solidaire, faisait quand même cruellement défaut aux politiques métropolitaines précédentes. Certes, ce ne sont pas tout à fait les mêmes mais c'est quand même une expression commune. Certains, moi-même, nous avons été sensibles dès 2002 à cet office foncier, cela aurait sans doute permis d'avoir une meilleure maîtrise du foncier. Cela n'a pas été fait.

C'est vrai qu'à la fin de ce mandat, il y a la création de l'office foncier solidaire, tout le monde s'en réjouit, et moi le premier, mais c'est arrivé assez tardivement, et si c'est vrai qu'au niveau de la Métropole il y a eu un réel soutien au logement social, cela a été un piano à une touche. Autant il y a eu une aide sur les bailleurs sociaux pour accompagner la construction de logement social, autant sur le reste, ce fut quand même très absent.

À Villeurbanne, dans ce contexte qui s'impose à nous, le propos a plutôt été de ne pas être simplement dans la politique métropolitaine telle que je viens de la décrire mais de faire davantage à travers les secteurs de mixité sociale mis en place à Villeurbanne avant d'être repris dans le PLU-H, avec d'autres outils récemment pour augmenter la taille des logements. C'est dû peut-être encore plus fortement aux différentes opérations urbaines comme les ZAC : Grandclément mais plus encore Gratte-Ciel centre parce qu'elle entre dans l'opérationnalité. Quand, dans la ZAC Gratte-Ciel centre, nous nous fixons comme objectif d'avoir 50 % de logements sociaux au sens large, 30 % de locatif et 20 % d'accession sociale à la propriété, ce n'est pas dans toutes les ZAC de la Métropole que cela s'est passé ainsi.

Que la Métropole nous y aide davantage aujourd'hui, oui, pour autant, nous avons été amenés à jouer une partition qui a plutôt été dans ce sens, et même pour l'office foncier solidaire, la première délibération en témoigne, l'organisme ORSOL créé par Rhône-Saône Habitat et deux autres organismes, l'un dans l'Isère et l'autre en Savoie, a précédé l'office foncier solidaire de la Métropole.

Je ne veux pas dire que l'office foncier solidaire de la Métropole est une pâle imitation mais il s'inscrit dans un mouvement initié ailleurs et dans lequel nous nous sommes inscrits.

De la même manière, lors du Conseil d'Administration d'Est Métropole Habitat que je présidais pour la dernière fois voici quelques jours, Est Métropole Habitat a créé aussi son propre office foncier solidaire. D'autres bailleurs au sein de l'agglomération le feront.

Je vous prie de m'excuser pour le côté touffu de ma réponse mais c'est un secteur complexe, dans lequel on ne peut pas être trop manichéen.

Aujourd'hui, l'État fait en quelque sorte obligation, en tout cas incite fortement les bailleurs sociaux, de manière même coercitive, à vendre, parce que la vente est aussi la condition pour que ces bailleurs sociaux puissent continuer, sinon à prospérer, à faire ce qu'ils font en tant qu'offices. Dans les contrats signés avec l'État, il y a des objectifs de vente. Il faut s'en approcher.

Le fait de pouvoir disposer d'un office foncier solidaire au niveau des organismes permet quand même de faire que cette vente sorte davantage encore de processus spéculatifs qui pourraient intervenir, puisque les appartements qui seront vendus dans ce cadre seront dans l'office foncier solidaire, avec des mécanismes anti-spéculatifs en les dissociant du foncier, et cela contribue d'une certaine manière à faire de ces ventes quelque chose qui a un caractère plus vertueux que des ventes sans l'OFS. Il faut aussi le prendre en compte.

Je rejoins Hector Bravo au début de son propos, l'OFS n'est pas le seul outil aujourd'hui, à l'échelle du territoire, pour limiter la hausse du foncier, il y en a beaucoup d'autres, j'en ai cité certains. L'office foncier solidaire, si cela va dans le bon sens, n'est qu'un outil parmi d'autres.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire en complément de vos différents propos.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

22 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) MANSARD AVEC LES SOCIÉTÉS SCI 45 RUE ANATOLE-FRANCE (PROMOVAL) ET ICADE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Dans ce programme, il y a un parc de 3 650 mètres carrés.

Comme j'ai vu qu'il y avait un peu une course aux parcs et que, jusqu'à maintenant, ceux qui étaient alignés par tel ou tel, c'était souvent ceux que nous avons nous-mêmes programmés ici, je souhaite que, par souci de vérité, on dise que tout ce que l'on propose est déjà dans tout ce que l'équipe municipale actuelle est en train de mettre en place. En tout cas, pour celui-là, s'il figure dans les programmes électoraux, il serait bien de rappeler que ces 3 650 mètres carrés résultent du travail de l'équipe municipale que j'ai l'honneur de présider encore pendant quelques jours.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) 101-107 RUE DU 1^{ER}-MARS-1943 AVEC LES SOCIÉTÉS VINCI ET ALLIADE HABITAT - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 - CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN COURS D'ACQUISITION PAR LA VILLE AU 115 COURS TOLSTOÏ DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 - ACQUISITION DES PARCELLES COMPOSANT L'ASSIETTE DU COMPLEXE SPORTIF ALEXANDRA-DAVID-NEEL, RUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est à titre gratuit. Nous avons eu un accord qui nous permettait de construire sur des terrains qui ne nous appartenaient pas encore. Il s'agit de régulariser, nous devenons propriétaires du foncier sur lequel nous avons construit ce complexe sportif. Cela se fait à titre gratuit, c'était les conditions de l'accord, même le prix des Domaines figure pour en avoir une évaluation.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 - ACQUISITION D'UNE EMPRISE 10-12 RUE BAUDIN DESTINÉE À LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un autre complexe sportif, le gymnase du futur collège Gilbert-Chabroux, pour lequel nous nous portons acquéreur du foncier au prix des Domaines, même si, avec la Métropole, cela a fait l'objet d'un léger différend puisque la Métropole souhaitait nous le vendre à un prix basé sur d'autres références, plus élevé que le prix des Domaines. Les Domaines sont le juge de paix dans ce cas, la délibération s'ajuste sur leur prix.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 - BAIL ET AVENANT - 65 RUE CHATEAU-GAILLARD - Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la résidence personnes âgées Château-Gaillard.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET EST MÉTROPOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE CHATEAU-GAILLARD ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA RÉSIDENCE – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il y a à la fois une aide à Est Métropole Habitat votée en même temps que le budget 2020, qui conduit à augmenter notre participation financière, ce qui permettra que les conditions du bail et notamment les redevances mensuelles, quand elles sont réclamées, soient diminuées. Dans la même délibération, il y a cette fois-ci une subvention au CCAS pour l'équipement de différents lieux, notamment le restaurant et quelques salles qui figureront dans cette résidence.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - COMPLEXE SPORTIF CARRÉ DE SOIE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit de transférer cette maîtrise d'ouvrage à Est Métropole Habitat puisque l'immeuble considéré comportera à la fois des immeubles locatifs dans le locatif social, et il y aura en pied de cet immeuble, distinct du rez-de-chaussée, un gymnase, accompagné d'un terrain de proximité. Nous avons considéré qu'il était plus simple de confier la réalisation à Est Métropole Habitat de ce qui relève de son propre patrimoine à travers le logement social et de ce qui relève d'une autre à travers ce gymnase.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN VILLEURBANNE - BUERS NORD – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs demandes d'intervention.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je retire mon intervention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce présent rapport, c'est l'occasion d'évoquer le grand échec de la gestion socialiste de la commune, à savoir l'incapacité récurrente des différents maires à résoudre le problème de ces quartiers périphériques en difficulté.

L'autre visage de Villeurbanne, c'est celui d'une Ville qui cumule six quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, dont deux sites retenus par l'ANRU comme d'intérêt national. Une gloire dont les Villeurbannais se passeraient bien ! Réalité sur laquelle vous êtes peu loquace. Vous préférez diffuser votre film de propagande « Accueillir et vivre à

Villeurbaine » avec un scénario digne d'un Disney, au final, on a plutôt l'impression depuis 2014 de visionner en boucle Pinocchio.

Pour vous, comme pour l'ensemble de la classe politique, la solution miracle, c'est la rénovation urbaine. Raisonement simpliste qui consiste à faire croire que l'on peut rendre un quartier attractif uniquement via des opérations d'aménagement de l'habitat ou des espaces publics. Ce raisonnement, c'est celui de la Politique de la Ville avec le succès que l'on connaît.

Depuis 1977 et le programme « Habitat et vie sociale » axé sur la réhabilitation de grands ensembles dégradés, les plans se succèdent :

- 2003 : plan national pour la rénovation urbaine (30 Md€) ;
- 2014 : mise en œuvre du contrat de Ville (47 Md€) ;

Et pour quels résultats ? Explosion de la délinquance, enclave territoriale, communautarisme.

Il y a un an, on parlait encore de territoires perdus de la République. Aujourd'hui, Bernard Rougier, un universitaire, parle de territoires conquis par les islamistes, cela en dit long sur les vrais acteurs locaux.

On pourrait y ajouter le bilan critique de la Cour des Comptes, notamment sur le risque de voir émerger des projets urbains particulièrement denses.

La faute en incombe à un diagnostic erroné. On fait croire que l'habitat collectif à dominante HLM construit après la deuxième guerre mondiale est la source de tous les maux. En réalité, c'est le comportement de certains habitants qui a fait de ces quartiers des enclaves territoriales.

Concernant le quartier des Buers, il est vrai que c'est un quartier qui a longtemps été laissé à l'abandon. Malgré vos interventions depuis 2016, on constate que la situation ne cesse de se dégrader : plus de banques, plus de buraliste (il faut se rendre à présent à Croix-Luizet), des rues très sales, une laideur ambiante.

L'année 2019 est un résumé de la situation du quartier : colère des habitants devant la présence de rats et l'insalubrité du quartier, et en juillet 2019, les policiers affrontent une bande d'une dizaine de personnes munies de barres de fer. En septembre 2019, interpellation de membres d'un réseau de trafic de stupéfiants.

De plus, vous avez indirectement participé à renforcer le séparatisme du quartier en favorisant l'extension d'une mosquée liée aux Frères Musulmans qui ont eux aussi des projets pour le quartier.

Face à cette situation, vos propositions restent inchangées : réhabilitation des logements sociaux et construction de nouveaux logements sociaux. Le projet immobilier du terrain des Sœurs ne vise, lui, qu'à répondre à la politique de densification de la Métropole et non pas aux intérêts des habitants.

L'un des objectifs prioritaires de la Politique de la Ville est de garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Vous, vous vous contentez de densifier l'habitat et, quand les habitants vous interpellent sur la

question de la délinquance, vous avouez ne pas savoir faire. C'est donc un échec prévisible qui se profile, ce quartier risque de ne pas connaître de grandes mutations, l'attractivité résidentielle va rapidement périlcliter quand les nouveaux habitants découvriront les vrais problèmes du quotidien. Le quartier continuera son repli mais, avec cette fois, beaucoup plus d'habitants, échec qui aura tout de même coûté 72 M€ aux contribuables au titre de la Politique de la Ville.

En conclusion, je vais m'adresser à ceux qui vont vous succéder, les socialistes en marche, les républicains en marche, les Verts qui caracolent vers la mairie : il est indiqué dans le rapport que ces programmes de rénovation urbaine consistent en des investissements importants pour des résultats fragiles, ce n'est donc pas une solution miracle. Vous pouvez faire tous les travaux imaginables, tant que vous n'aurez pas réglé les problèmes qui pourrissent le quotidien des habitants, c'est l'échec assuré.

La solution consisterait à avoir le courage de ne plus faire preuve de tolérance envers ceux qui, par leurs agissements, visent à faire de ces quartiers des enclaves en dehors des lois de la République. C'est d'autant plus nécessaire dans une société française qui est totalement fragmentée et au bord de l'implosion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Souffrez, Monsieur Poncet, qu'une nouvelle fois nous ne vous remercions pas. Peut-être avez-vous eu envie de faire ce que vous avez été pendant tout ce mandat, c'est-à-dire être dans la caricature. Vous avez commencé votre propos en parlant de Pinocchio, c'est vrai que si vous étiez Pinocchio, j'ai peur que l'allongement de votre nez ne vienne m'atteindre tant vous véhiculez de caricatures et de mensonges.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire,

Lorsqu'on est au Rassemblement National, on a l'avantage de pouvoir dire n'importe quoi et les électeurs votent quand même pour vous !

M. LE MAIRE.- Une partie seulement !

M. Hector BRAVO.- Mon ton sera autrement différent.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers collègues,

Le projet de renouvellement du quartier des Buers, dit la « Boube » pour les plus anciens, est nécessaire au vu de la population qui y réside et de la vétusté des bâtiments. Ainsi, on peut lire dans la convention que *« le revenu fiscal net médian à Villeurbanne reste globalement plus faible (18 022 € par unité de consommation en 2011) que celui de la métropole (20 334 €). Aux Buers Nord, le revenu médian est parmi les plus faibles de l'agglomération (8 700 €). »*

Ce sont ces habitants parmi les plus modestes de l'agglomération dont l'habitat est aujourd'hui dégradé et qui doit être réhabilité que porte ce projet que nous soutenons.

Le loyer y est parmi le plus bas, le rendant *« [...] accessible aux personnes modestes, avec des loyers moyens autour de 4,50 €/m² aux Buers par exemple »* alors que le *« loyer moyen est de 5,90 €/m² dans le parc social de Villeurbanne »* peut-on y lire. Ou encore : *« Un ensemble de fragilités est perceptible sur ce quartier : taux de personnes sans emploi ou sans formation plus*

important que dans d'autres territoires de la ville, notamment chez les jeunes ; fragilité économique, voire sociale, relevée par les partenaires. »

Bref, ce quartier a rudement besoin d'un rajeunissement du bâti, non seulement parce qu'il est dégradé mais surtout parce qu'il est intolérable qu'aujourd'hui on puisse encore maintenir des femmes, des hommes et des enfants, des familles entières dans des logements dégradés pour seule raison qu'ils n'ont pas les moyens d'aller vivre ailleurs.

Et c'est parce que dans cette société il y a des personnes aux revenus modestes victimes, et non des profiteurs, d'un système social et économique, que notre Ville s'enorgueillit de porter de tels projets de renouvellement urbain.

Néanmoins, ce rapport appelle deux remarques : la première concerne les relogements qui sont avancés mais qui doivent se faire prioritairement à Villeurbanne. Il faut, et je sais que cela est fait, qu'à tous leur soient proposés des logements dans notre commune. Ensuite, le reliquat de démolition de 150 logements et de constructions neuves de 115 logements doit être compensé par la construction neuve dans d'autres quartiers, afin de permettre le relogement de tous. Mais il ne faut pas seulement que ce différentiel soit rattrapé, il doit être rattrapé avec des logements répondant au même besoin, c'est-à-dire des logements à loyer très bas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de mettre aux voix ce rapport et sans revenir sur les propos outranciers, caricaturaux et mensongers de M. Poncet, je reviens sur ceux d'Hector Bravo.

Nous avons quelque raison d'être fiers d'être inscrits dans ce plan de rénovation urbaine. Ce n'était pas gagné initialement. On pourrait avoir le reproche que cela dure parce que monter de tels dossiers, c'est compliqué. L'ANRU reste un organisme un peu centralisé. Je suis moi-même allé avec d'autres élus défendre ce dossier à Paris à deux reprises auprès de l'ANRU.

Ce dossier a été mis sur rail au début de notre mandat et, aujourd'hui, nous signons la convention qui règle les participations financières, qui met aussi les choses dans un échéancier tout à fait prévisible. Nous y avons consacré beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de personnes à la Ville y ont travaillé, notamment à la direction du développement urbain, avec des personnels affectés spécialement entre la Ville et la Métropole sur cette question.

Aujourd'hui, l'ANRU apporte un concours financier de 23 M€ dans une opération totale de 72 M€. Il n'y a pas beaucoup d'opérations dans lesquelles on peut avoir des financements quantitativement importants et en pourcentage de cette nature.

Si on considère que cela ne sert à rien, que c'est en ajouter, selon les propos de M. Poncet, évidemment, mais pour la Ville, si nous n'avions pas eu l'inscription dans ce programme ANRU, Est Métropole Habitat, l'organisme qui bénéficie principalement de cette aide parce que c'est du locatif social qui lui appartient, n'aurait pas pu conduire ces opérations dans les mêmes conditions.

En étant très rapide sur la satisfaction, nous pouvons considérer que ce que nous avons là a ouvert la voie sur des perspectives de rénovation qui sont conséquentes. Je pense à la

barre Pranard qui sera la première bientôt à rentrer en rénovation, elle sera conservée, ce qui n'était pas évident par rapport à l'ANRU qui avait plutôt tendance à privilégier des démolitions reconstructions.

Si nous nous sommes battus, c'est parce que, quand on démolit et que l'on reconstruit, une partie des populations qui habitaient là ne trouvent plus ensuite à se loger aux mêmes conditions économiques parce que même les loyers sociaux, dans du logement neuf, sont plus importants, et pour des personnes qui sont là depuis vingt, trente ou quarante ans, c'est un obstacle considérable.

Le fait que, sur une opération de cette ampleur, nous puissions avoir un pourcentage important de rénovation réhabilitation est aussi un motif de satisfaction.

Ce rapport a été voté dans des termes identiques par la Métropole lors de sa dernière ou avant-dernière séance. La convention est un document qui doit faire 100 à 200 pages. Cela témoigne du travail considérable qui a été fait.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

31 – CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE POUR LA MISSION D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION (OPC) ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LA MÉTROPOLE DE LYON ET EST MÉTROPOLE HABITAT DANS LE CADRE DU NPNRU BUERS NORD – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est une illustration de ce que nous venons de dire mais c'est une petite partie pour conduire cette opération.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

32 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTUREL – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) -

34 – PRÉSENTATION DE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT – M. Mohamed Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

36 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

38 – ADHÉSION AU FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Tous les trois ans, nous avons à renouveler notre adhésion.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) –

39 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une installation sur un local appartenant à la Ville, du service des transports.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

40 – MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL LIÉE À LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) - GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIGERLY – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

41 – MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ LIÉE À LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) - GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIGERLY – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les tarifs réglementés de l'électricité sont très avantageux en France avec un prix global de l'ordre de 17 centimes du kilowattheure, soit 170 €/MWh. Nous sommes presque deux fois moins chers que de nombreux voisins comme l'Allemagne et la Belgique et 20 % moins chers que la moyenne européenne pour le prix aux particuliers.

Les coûts de production de l'électricité à partir du nucléaire et du gaz sont de 70 à 120 €/MWh. À cela, il faut ajouter les coûts de transport et distribution de l'électricité. Le prix réglementé de l'électricité est maintenu bas seulement pour les particuliers, mais il est bien clair que cela ne va pas durer et qu'EDF est en difficulté financière, en partie à cause de cette politique.

Le changement important qui vient de s'opérer ces deux dernières années, c'est l'écroulement du coût de production de l'électricité photovoltaïque qui atteint maintenant 30 €/MWh sur les grosses installations, soit quatre fois moins que le prix d'achat pour les particuliers.

Pour Villeurbanne, l'autoconsommation devient potentiellement rentable : l'étude récente de l'ADEME montre que les coûts de 109 à 135 €/MWh sont accessibles pour les particuliers et a fortiori pour des villes comme Villeurbanne.

L'avantage supplémentaire pour nos bâtiments publics est que le besoin en électricité a surtout lieu dans la journée, quand l'électricité photovoltaïque est disponible. Il est donc devenu intéressant aujourd'hui pour Villeurbanne, y compris sur le plan économique, d'utiliser une part importante d'autoconsommation d'énergie photovoltaïque.

Naturellement, le problème de l'éclairage public (la nuit) ne pourra pas se régler par le photovoltaïque.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je profite de cette délibération pour défendre une belle énergie populaire produite par les 400 barrages hydroélectriques que compte la France.

En 2018, le gouvernement du candidat aux élections municipales du Havre a transmis à la Commission européenne la liste de 150 ouvrages qui pourraient être soustraits à la gestion d'EDF d'ici 2022. Pourquoi faire cela ? Les barrages produisent une énergie vertueuse, une énergie décarbonée, une énergie garante de notre indépendance. L'énergie hydroélectrique est disponible immédiatement et prend toute sa place dans le système global de production d'énergie. Elle joue un rôle essentiel dans la variation de production en comblant la perte d'inertie des systèmes. Contrairement aux autres modes de production, les barrages permettent de produire de l'électricité en fonction des besoins.

Notre pays tire aussi de nombreux avantages qui dépassent le seul intérêt énergétique : irrigation, soutien au débit d'étiage, gestion des crues.

Ces ouvrages trouvent leur sens dans un système global, solidaire, régulé et adapté aux besoins en énergie.

Mon intervention est en fait une question : peut-on brader au plus offrant un patrimoine vertueux qui fonctionne et qui a été tout compte fait entièrement financé par l'ensemble des Français ?

À travers ces infrastructures, c'est une autre question centrale qui se pose à nous car, derrière, c'est aussi le projet Hercule, un projet de réorganisation d'EDF qui pourrait mettre fin à terme au service public de l'électricité tel que nous l'avons connu.

Cette question, c'est celle de la dérégulation d'une vision patiemment construite dans notre pays, une vision où le bénéfice de l'un permet de compenser le déficit temporaire de l'autre, une vision où on interroge un sujet dans toute sa complexité et pas seulement à travers sa comptabilité.

À la fin, tout est-il marchandise ? C'est cela qui se joue dans cette question.

Je crois déjà savoir la réponse, pour autant, j'emprunterai pour conclure ces quelques vers à René Char : *« Pour garder l'espérance, le réel quelquefois désaltère l'espérance. C'est pourquoi, contre toute attente, l'espérance survit. »*

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Devinaz de citer un grand poète.

Monsieur Kabalo, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais profiter de la parole qui m'est donnée. Les deux interventions n'ont pas beaucoup de corrélation avec le sujet de l'ordre du jour puisqu'il s'agit de permettre à la collectivité d'aller souscrire à une obligation de souscrire, pour anticiper les prix de marché, au contrat et à l'achat d'énergie via le SIGERLY. Les deux déclarations peuvent s'entendre mais elles n'ont pas de coalition avec la délibération.

J'en profite, puisque la parole m'est donnée, pour dire que c'est aujourd'hui ma dernière intervention du mandat au Conseil Municipal. C'est un moment important pour moi mais aussi pour nous tous, et j'en profite, à ce moment de la délibération, pour saluer Jean-Paul Bret au côté duquel j'ai été heureux et fier de travailler. Je veux le remercier pour la confiance et l'amitié qu'il m'a témoignées, notamment en me nommant premier adjoint lors du décès de notre regretté collègue Raymond Terracher.

Aujourd'hui à nouveau, cher Jean-Paul, comme je l'ai dit au mois de décembre, je veux te souhaiter le meilleur pour la suite. Je remercie aussi tous mes collègues élus. Nous venons de passer six années ensemble, pas forcément toujours d'accord, en tout cas nous avons traversé une belle mandature.

Je veux aussi saluer les services de la Ville qui ont fait preuve d'une très grande disponibilité et d'un très grand professionnalisme, qui nous ont permis à nous tous d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé et pour lequel nous étions engagés auprès des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Cette troisième intervention était comme les deux autres, elle n'était pas tout à fait en rapport avec la délibération ! (*Rires*)

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SAISONNIERS POUR PERMETTRE L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DES SÉJOURS D'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMAGNIEU SUR L'ANNÉE 2020 -
Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 - CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 7 abstentions) -

44 - CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) -

45 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) -

46 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai cinq demandes d'intervention. Monsieur Vullierme, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Didier VULLIERME.- Très rapidement, parce que la délibération est aussi simple que synthétique dans son texte.

Il s'agit de permettre le raccordement de notre système de vidéosurveillance au centre d'information et de commandement de la police nationale. C'est une action technique qui sera prise en charge à 100 % par les services de l'État dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'objectif étant de faciliter la tâche des services de police et des services de secours, en l'occurrence les sapeurs-pompiers, lors de leurs interventions sur le terrain.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire,

Je m'étais inscrite pour intervenir sur la délibération 2020-33 et j'aimerais regrouper les deux, celle-ci et celle que je vous ai indiquée parce que deux minutes pour traiter du sujet de la sécurité, cela me semblait un peu restreint.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de le faire à la deuxième.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- J'aimerais intervenir sur celle-ci également. Je vais essayer de faire vite.

M. LE MAIRE.- Vos demandes, lors de la conférence des présidents, ne sont pas toujours précises.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je ne peux pas y assister. Si j'avais été présente, j'aurais demandé un peu plus de temps sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez nous transmettre.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- C'est ce que j'ai fait, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint Vullierme, mes chers collègues,

Par cette délibération, vous nous demandez de bien vouloir autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès du fonds interministériel de prévention et de la délinquance. Ce Conseil Municipal est le dernier de votre mandature, ce qui me donne l'occasion de faire un bilan de votre vision de la sécurité à Villeurbanne et la mienne. Quand je dis « votre vision », je parle bien sûr de la vôtre, Monsieur le Maire, mais également de votre adjoint qui bizarrement semble comprendre que la sécurité doit devenir une priorité de la prochaine mandature à l'approche des élections.

Vous n'aviez pas la même vision dans les années précédentes. Je me souviens de votre positionnement sur la vidéoprotection lorsque je suis intervenue à maintes reprises dans cette enceinte. Depuis 2008 que je suis élue dans l'opposition, quand j'interviens sur la sécurité, je réclame deux choses : d'une part, l'augmentation du budget dédié à la sécurité, d'autre part l'instauration de vidéoprotection, non pas que cela me fasse plaisir mais parce qu'il s'agit d'une nécessité pour notre population.

Je sais que votre réponse risque d'être cinglante, Monsieur le Maire, et cynique, Monsieur l'Adjoint, parce que ce n'est pas très agréable d'être dans votre position sur ce sujet que vous avez tant délaissé, mais j'espère que vous aurez au moins la franchise de reconnaître la constance de mes convictions, notamment en matière de sécurité, et je crois que ce n'est pas le cas de tout le monde.

Monsieur le Maire, Villeurbanne connaît depuis une décennie une aggravation dans l'atteinte aux biens et aux personnes, et voilà qu'à un mois des élections, vous faites une demande de subvention.

À la bonne heure ! Des quartiers entiers sont rongés par la délinquance et les trafics de tout genre. Les Villeurbannais n'en peuvent plus et beaucoup envisagent de déménager car ils estiment que leur sécurité n'est plus assurée. Les Villeurbannais payent leurs impôts et, pourtant, ils n'obtiennent pas la sécurité à laquelle ils ont droit. Incivilités, agressions, rodéos, trafics de drogue, violences, vols, caillassages, règlements en pleine rue, voilà le quotidien des Villeurbannais.

Il n'est pas question que nos concitoyens continuent de vivre dans la peur.

Concernant cette délibération, il serait intéressant de savoir combien cela coûte à la commune. Ne serait-il pas possible d'avancer le montant de la subvention car on sait que les procédures sont très longues et, à Villeurbanne, il y a urgence ?

Il serait intéressant également de savoir combien de personnes sont actuellement derrière les écrans et à quel moment. Ce service est-il opérationnel à ce jour 24 heures sur 24 ?

Enfin, pourquoi ne pas avoir demandé ce financement à la Métropole et la mise à disposition de personnel aux fins de vidéosurveillance comme la loi Métropole de Lyon vous y autorise depuis 2014 ?

Ces questions sont trop sérieuses pour être traitées opportunément à la sauvette en fin de mandat. Face à la délinquance, on ne recule pas. Face à la violence, on n'abandonne pas. Face au désarroi de nos concitoyens, la responsabilité des pouvoirs publics est de prendre des mesures permettant une amélioration de leur vie quotidienne.

Monsieur le Maire, à l'instar de votre premier adjoint, je voulais également vous dire un petit mot parce que je n'interviendrai plus lors de ce Conseil Municipal. Néanmoins, même si, à de nombreuses reprises, nous nous sommes affrontés, nous l'avons toujours fait dans le respect et dans la défense de nos convictions réciproques.

Monsieur le Maire, pour ce dernier Conseil Municipal, je me permets de vous adresser mes vœux de bonne continuation et de succès dans vos projets futurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je serai relativement brève dans mes propos, nous ne referons pas le débat sur l'utilité ou non des 105 caméras installées en différents points de notre territoire communal, notre groupe a déjà eu l'occasion de se prononcer dessus.

Nous réaffirmerons simplement que vivre en sécurité est un droit. Il garantit la communauté de vie entre tous. L'article 2 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 dispose que les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme sont notamment « *la liberté, la propriété et la sûreté* », selon l'Académie Française, la sûreté étant l'état de celui qui n'a rien à craindre pour sa fortune ou sa personne.

Certes, vous avez fait le choix, pour notre ville, d'investir dans un système de vidéoprotection important et coûteux, mais nous constatons aussi, nous venons de le voir à l'instant lorsque nous avons voté la délibération portant sur la révision du cadre du personnel, que vous avez largement sous-investi dans les moyens humains, notre ville comptant notamment moins de 50 agents de police municipale, tandis que dans des villes de taille comparable, on est souvent à 70 ou 80.

Nous réaffirmons donc la nécessité de miser sur les moyens humains pour faire de la prévention, de la médiation et de la répression.

Tout le monde a le droit d'être en sécurité en bas de chez soi et pour rentrer chez soi.

La présente délibération porte sur une demande de subvention pour relier le système de vidéoprotection au centre d'information et de commandement de la police nationale, nous sommes favorables à renforcer la collaboration avec la police nationale pour aller dans le sens de plus de sécurité pour toutes et tous, surtout les collaborations entre les équipes.

Nous voterons donc cette demande de subvention.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel, pour le Rassemblement national ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous demandez une aide financière pour ce CSU pour une somme relativement modeste au regard d'autres dépenses ou subventions autrement plus conséquentes, et si c'était le frein pour ne pas avoir voulu vous en soucier plus tôt, c'est évidemment une mauvaise raison.

Finalement, aux dernières heures de votre mandat, vous préparez les arguments de campagne à votre candidat. La sécurité est défendue par votre famille politique, on va s'empêcher de rire sauf à rencontrer de vos militants sur les marchés appelant à voter pour la gauche afin de retrouver la sécurité à Villeurbanne. Ce n'est pas un ragot, cela m'est arrivé voici quelques jours. Franchement, Monsieur le Maire, admettez quand même que c'est rigolo !

M. LE MAIRE.- Je n'admets rien de vous et je ne ris pas à vous entendre. Tenez votre propos et ne demandez pas mon approbation quand même ! C'est un peu fort !

Mme Michèle MOREL.- Je vous le dis quand même.

Bien sûr qu'il faut le faire, cela fait partie des projets de ville intelligente du futur grâce aux data et à la 4G, aussi bien pour les transports, les économies sur l'éclairage public, l'information aux habitants, etc. D'ailleurs, ce CSU devrait être intercommunal et non pas communal.

Les applications citoyennes sur smartphone transitant par le réseau 4G sont aussi une complémentarité indispensable à ce processus. Elles permettraient aux habitants de signaler aux services municipaux tout désordre, les agressions personnelles comme les chutes de branches, des poubelles non vidées, des encombrants oubliés, etc.

Par ailleurs, il est nécessaire aussi de prendre en considération les plaintes récurrentes faites par les commerçants aux services municipaux, les aires de livraison ou les stationnements minute non respectés. Un capteur émetteur au sol relayé par ondes radio pourrait informer directement la police municipale.

Contrairement à ce que vous avez dit en conférence des présidents, ce système est déjà éprouvé depuis des années dans de nombreuses villes en France, et à l'étranger évidemment. Il doit aller bien au-delà de la sécurité puisqu'il est opérationnel avec l'application mobile dont j'ai parlé pour la nécessaire gestion de l'espace public dans toutes ses composantes.

Nous voterons évidemment pour ce service intelligent.

M. LE MAIRE.- Vous n'en faites pas preuve beaucoup ! Permettez-moi de dénier un peu l'intelligence de votre propos !

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire,

C'est une délibération qui, à première vue, semble assez évidente mais que le contexte électoral rend polémique et qui nous a amenés à intervenir nous aussi.

La vidéosurveillance, on connaît ses vertus et aussi ses limites, avec maintenant des groupes politiques qui nous proposent des choses qui sont déjà en place. Là, on parle de quelque chose qui est déjà en place et que l'on va raccorder à un autre service.

Il semble assez logique de recourir à un fonds ministériel pour financer le raccordement de nos outils au centre d'information et de commandement de la direction départementale de la sécurité publique puisque les caméras déployées, il paraîtrait absurde de refuser le raccordement. Cela facilite la réaction opérationnelle et c'est tant mieux pour le pilotage à distance des interventions, à condition de ne pas mélanger les missions de la police nationale et de la police municipale. Il est parfaitement justifié que l'État finance entièrement un investissement dont il est le principal bénéficiaire sur des compétences qui lui sont propres et qui doivent lui rester propres.

Notre groupe fait remarquer, histoire de donner quelques idées, que la contribution de l'État au développement de la vidéoprotection ne se cantonne pas au financement des dispositifs de voie publique, d'autres projets peuvent être financés, notamment la protection des établissements scolaires les plus sensibles lorsque cela est préconisé par le diagnostic local de sécurité, et le fonds peut aussi être sollicité pour l'extension du déploiement de la vidéoprotection à des applications autres que la voie publique telles que les parties communes des immeubles, les immeubles abritant les services de bailleurs sociaux, et les transports publics, là encore, lorsque c'est préconisé par le diagnostic local de sécurité et, à Villeurbanne, c'est parfois le cas.

En raison de l'incidence de la vidéoprotection sur les libertés individuelles, la question du contrôle du fonctionnement est fondamentale. Plusieurs rapports d'information parlementaires relèvent que ce contrôle est de qualité et de modalités très hétérogènes selon les territoires. Nous rappelons que tout flux vidéo peut être détourné de son canal de transit et que là nous sommes en train d'ajouter un transit supplémentaire sur le flux des caméras de vidéosurveillance. À ce propos, nous aimerions savoir si nous serons informés de l'usage de nos images par la police nationale lorsqu'elle sollicitera ou si elle peut le faire de manière discrétionnaire.

Nous constatons enfin que le rôle de l'État vis-à-vis de la vidéoprotection a profondément changé : alors que celui-ci jouait un rôle d'arbitrage et de régulation des développements de la vidéoprotection dans les années 2000, il est au contraire devenu son principal promoteur. Un changement de paradigme alors que l'efficacité d'un système de vidéoprotection repose tout d'abord sur l'humain : les effectifs policiers, la qualité de leur formation, leur connaissance du terrain et les spécificités de la délinquance locale.

Notre groupe avait défendu ces dernières années la constitution d'un observatoire citoyen pour un usage éthique de la vidéoprotection, nous sommes ravis de voir qu'il est peu à peu incorporé dans la réflexion de certains candidats. À l'inverse, d'autres candidats, j'ai eu l'occasion de découvrir un tract à ce sujet le week-end dernier, préconisent des dispositifs qui existent déjà, montrant le sérieux de leur programme et leur connaissance du territoire, par exemple la création d'un centre de surveillance.

Les caméras sont des outils, s'en dispenser est stupide et dangereux, s'en remettre à elles, c'est dangereux et stupide.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne reviens pas sur le contenu de la délibération elle-même rappelée par Didier Vullierme mais, comme le débat s'échappe du contenu des délibérations, permettez-moi aussi des incartades.

Contrairement aux propos d'Emmanuelle Haziza, cette délibération ne marque pas une rupture mais une continuité dans la volonté constante de la municipalité de prendre en compte la question de la tranquillité et de la sécurité des Villeurbannais. Pour ceux qui sont assidus aux séances, nous avons lancé le déploiement de la vidéoprotection à Villeurbanne dès l'été 2018, nous avons eu l'année dernière une nouvelle délibération sur le sujet. Personne ne peut donc sérieusement venir souligner une prétendue conversion s'inscrivant dans un contexte particulier.

Pour notre groupe, il convient simplement de rappeler, en toute honnêteté intellectuelle, que la vidéoprotection est un outil parmi tant d'autres et que la présence humaine doit rester la norme. La politique de la municipalité est claire et sans ambiguïté : la prévention, la médiation et la répression quand cela est nécessaire. C'est une politique équilibrée qui rejette tout à la fois l'angélisme et le populisme sécuritaire.

Sur ce sujet, il convient de rappeler que la Ville ne peut se substituer au désengagement de l'État et il est paradoxal d'entendre les soutiens de La République en Marche, même

nouvellement convertis, ne rien dire sur les conséquences de ce désengagement sur le quotidien des Villeurbannais, notamment en matière de tranquillité publique. L'honnêteté voudrait qu'ils reconnaissent les efforts de la municipalité pour combler les défaillances de la politique gouvernementale.

Certaines interventions ouvrent aussi le débat sur le rôle de la police municipale qui n'a jamais été un outil de répression. Cette capacité appartient à la police nationale. Il faudrait que les uns et les autres dans leurs propos reviennent aux compétences des uns et des autres.

Face à ces questions complexes, nos concitoyens méritent mieux que les discours simplificateurs dont le Rassemblement National, excusez-moi, est un fervent porteur.

Parodiant Michel Audiard, je pourrais même dire : les « Rassemblement national », cela ose tout, c'est à cela qu'on les reconnaît ! Et Monsieur Poncet, permettez-moi de vous dire que de Conseil en Conseil, j'ai l'impression vous êtes un ethnologue du 6^e arrondissement venant observer la vie villeurbannaise. Il faut avoir l'honnêteté de dire d'où vous parlez quand vous voulez défendre la vie et le quotidien des habitants.

Pour nous, il convient d'aborder ces questions à travers tous les angles : lutte contre l'échec scolaire, combat contre les ségrégations territoriales, engagement pour l'emploi. Il conviendra d'analyser les résultats de la vidéoprotection quantitativement et qualitativement dans la durée.

Pour notre groupe, la vidéoprotection n'est pas et ne sera jamais l'alpha et l'oméga de la tranquillité publique. Elle doit toujours être précédée et venir en soutien des moyens humains déployés sur le terrain, et notre groupe rejoint les propos de Jonathan Bocquet sur le fait que le raccordement technique dont on demande la subvention devra être accompagné de discussions avec la sécurité publique pour voir comment sont traités les flux d'image et l'utilisation des données.

C'est donc dans la lignée de nos positions précédentes que notre groupe soutiendra ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Je ne reprendrai pas ce que vient de dire M. Crombecque sur la continuité. Ce rapport arrive effectivement un mois avant les élections municipales mais ce sont simplement des contingences d'agenda par rapport à celui de l'État qui examine les demandes de subvention du FIPD à des périodes imposées et, pour avoir droit à la subvention en 2020, il fallait déposer ce rapport maintenant, si on attendait le prochain Conseil Municipal après les élections, on passait devant la glace. C'était dommage de s'en passer, d'autant que l'objectif est vraiment de permettre aux services de police, aux services de secours, d'intervenir en sécurité lorsqu'il y a lieu de s'interroger. Cela aurait été dommage de l'éviter.

Quant aux questions plus électoralistes, je ne suis pas sûr que ce soit le moment en tant qu'adjoint à la sécurité de répondre. Je n'ai pas changé de positionnement depuis le

départ lorsqu'il était question de lancer la vidéosurveillance sur le territoire Villeurbannais en 2017. C'était bien un outil complémentaire à la présence humaine sur le terrain, ce qui avait valu de déployer les premières caméras de vidéosurveillance et de recruter des policiers municipaux supplémentaires sur un rythme de 6 par an sur la fin de ce mandat. Sauf erreur de ma part, ce sont des choses que je propose à nouveau pour le prochain mandat : continuer et généraliser un déploiement de vidéosurveillance avec des effectifs de police municipale supplémentaires, ce qui n'enlève rien au besoin de police nationale sur le territoire, mais il est toujours plus intéressant d'agir là où on a la main plutôt que d'espérer agir là où ce sont d'autres qui ont la main.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je serai globalement d'accord avec ce qu'a dit M. Vullierme, M. Bocquet et M. Crombecque, même s'il peut y avoir des rythmes de création de policiers municipaux qui ne sont pas forcément tout à fait les mêmes. On verra bien à l'avenir ce qui se passera. Il y aura nécessairement un peu de pragmatisme, d'autant plus quand ce sont les mêmes qui maîtrisent les charges de fonctionnement de la collectivité et que l'on a à s'inscrire dans une contractualisation dont j'avais entendu que, cette année, il semblait que l'on pouvait s'en éloigner, je demande à voir. Je ne ferai que voir de loin et peut-être ne regarderai-je pas tant que cela.

Quand on crée 6, 6, 6 et 6, quand ceux qui disent qu'on n'augmente pas les impôts, alors que nous n'avons plus que la taxe sur le foncier bâti, il faudrait nous dire aussi là où l'on fait moins parce que les postes créés en nombre important ont été doublés, même augmentés de 50 %. Je le dis pour que tout le monde se retrouve dans cette proposition, cela ne se fait pas ainsi, on ne trouve pas des crédits sous le sabot d'un cheval, la responsabilité politique et tout ce que j'ai dit tout à l'heure à propos des votes des taux et notamment sur les bonnes notes financières que nous avons obtenues, ce sont des réalités qui seront là, pour l'équipe, quelle qu'elle soit, qui sera amenée à conduire cette Ville, et je ne doute pas qu'à ce moment-là on s'éloignera peut-être un peu des propositions, un million de plus par là (je regarde Mme Vessiller), de la vidéosurveillance partout, généralisée au niveau de la Ville.

J'avais repris M. Kabalo qui avait dit qu'il allait la généraliser (il le dit et il l'écrit), qu'est-ce que cela veut dire ? Il y en a 450 à Lyon et 100 à Villeurbanne, une Ville pourtant présentée comme faisant usage depuis plusieurs années de la vidéosurveillance ne représente que 10 % à 20 % du territoire. Si on veut mettre sur 100 % du territoire, c'est considérable.

Quand un incident s'est passé à côté du champ de la caméra, on demande d'en mettre une autre à côté du champ. C'est le tonneau des Danaïdes. On voit bien qu'avec les municipales, la surenchère sur la vidéosurveillance repart. Nous l'avons vu lors des précédentes élections, Madame Haziza, vous étiez avec Monsieur Martin, il disait ce que vous dites aujourd'hui.

Nous ne sommes pas ici dans une surenchère sécuritaire. Bien sûr, tout le monde a envie d'avoir de la sécurité, M. Vullierme l'a dit, comme d'autres l'ont dit, comme si mettre plus de caméras, les généraliser, c'était automatiquement plus de sécurité. Or, toutes les

études qui ont été faites montrent que si les caméras servent à l'élucidation, il n'y a pas de rapport réel entre le nombre de caméras et la sécurité. Il peut y en avoir dans le sentiment de sécurité. Je suis un homme rationnel, j'essaie de voir les choses comme elles sont, s'il suffisait de faire cela pour plus de sécurité, ce serait un peu facile. En tout cas, rien ne permet de dire cela aujourd'hui.

En revanche, les campagnes électorales de tel ou tel permettent de le dire en dépit de toute réalité, de toute objectivation de ce qu'entraînent les caméras en matière de sécurité.

Une chose est essentielle, je m'étonne que presque personne ne le dise : la sécurité, c'est quand même une compétence régaliennne de l'État. Voici dix ans, personne ne demandait que les polices municipales fassent ce qu'on leur demande maintenant. On ne dit même pas aujourd'hui que ce serait peut-être à l'État d'intervenir.

Quant au niveau du commissariat de police de Villeurbanne, nous sommes passés de 250 à 150, quand la police de proximité a été supprimée, et aujourd'hui, quand il y a des problèmes de sécurité, Mme Haziza en est le témoignage parfait, c'est la police municipale, ce sont les caméras de la Ville ! Peut-être serait-il bien de se remettre dans un circuit normal qui est celui d'une police régaliennne d'État qui assure la sécurité. On peut quand même savoir ce qui relève de la police municipale et ce qui relève de la police nationale et non pas se retourner, parce que c'est une campagne municipale, chaque fois qu'il y a un problème, sur la police municipale ou les caméras de la Ville.

Vous ne croyez sans doute même pas ce que vous dites sur ce plan, c'est uniquement de l'agitation électorale. C'est vrai que la période s'y prête, mais à un niveau que nous n'avions sans doute pas atteint encore lors des précédentes campagnes électorales. On a l'impression que chaque fois, parce que le problème de la sécurité est posé, il n'y a qu'à, faut qu'on.

Réfléchissez un peu ! La responsabilité en matière de sécurité ne passe pas simplement par des réponses aussi « bêtes » si l'on peut dire, en tout cas manichéennes, sinon cela se saurait.

Pour revenir à la délibération, Mme Haziza a dit que c'était la première fois que nous faisons une demande de subvention. Vous étiez là ou pas ? C'est au moins la troisième ou la quatrième que nous faisons !

Mme Emmanuelle HAZIZA.- J'ai dit que c'était une demande de subvention un peu tardive mais je n'ai pas dit que c'était la première fois.

M. LE MAIRE.- Nous en avons fait plusieurs pour les caméras depuis 2017. Quelqu'un a dit que c'était une somme minime, ce sont quand même 100 000 €, et c'est pris en charge à 100 %.

L'objectif, c'est de permettre ce lien avec le commissariat et, pour répondre aux demandes légitimes de M. Bocquet, cela n'ouvre pas la capacité à la police nationale d'enregistrer les images ni de faire des recherches à partir d'images enregistrées, cela s'inscrit dans un processus d'intervention et ne vise pas à mettre en place une surveillance continue de l'espace public. En revanche, cela permet à la police nationale de

prendre la main lorsqu'elle nous le demande et que nous l'estimons utile, pour avoir un contact direct avec les flux vidéo pour faire face à tel ou tel événement.

La police nationale ne sera pas en permanence sur nos caméras vidéo, c'est à notre demande et cela se fait dans un cadre réglementaire. La question légitime qu'a posée M. Bocquet sur le fait de savoir si on pouvait accéder n'importe comment à ces images est légitime, et ce que nous faisons ici à travers cette délibération, ce n'est pas de permettre ce que nous ne voulons pas permettre.

Ce débat se poursuivra sans doute en dehors de cette enceinte municipale, il a d'ailleurs largement commencé.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 - DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'ANRU - POLITIQUE DE LA VILLE -
Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet, vous votez pour ? Vous vous êtes laissé aller. D'habitude, vous votiez toujours contre.

Mme Michèle MOREL.- Non, Monsieur le Maire, cela veut dire que nous lisons les rapports !

M. LE MAIRE.- Vous ne votiez pas les demandes de subvention dans le cadre de la Politique de la Ville, sans doute les lisez-vous avec d'autres lunettes que celles d'aujourd'hui. Tout arrive !

48 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

49 - REMISES GRACIEUSES DE DETTES POUR LES FAMILLES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION ET DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**51 – MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES RENTRÉE 2020-2021 –
M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

52 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DSDEN ET L'ASSOCIATION ATD QUART-MONDE POUR LA RÉALISATION D'UNE RECHERCHE-ACTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALBERT-CAMUS – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- M. Damien Berthilier voulait dire quelques mots.

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

C'est ma seule intervention de cette séance et donc ma dernière dans cette assemblée. Je suis très heureux qu'elle concerne la convention de partenariat avec la DSDEN et l'association ATD Quart-Monde pour la réalisation d'une recherche-action à l'école élémentaire Albert-Camus, école en réseau d'éducation prioritaire renforcée.

Choisir l'inclusion pour éviter la ségrégation, c'est un beau projet qui porte sur l'orientation des enfants et jeunes issus de familles en situation de pauvreté car, oui, la pauvreté touche les enfants non seulement dans leur présent mais aussi dans leur avenir. Les travaux sociologiques abondent en ce sens.

Je salue donc l'engagement fort d'ATD Quart-Monde dans la lutte contre la pauvreté des enfants et celui de l'inspecteur d'académie et de toute l'équipe de l'école Albert-Camus.

Car, mes chers collègues, nous savons que la promesse théorique d'égalité appelée autrement et parfois un peu cyniquement égalité des chances ne suffit pas. Pour atteindre l'égalité réelle, il faut une politique de solidarité massive et constante. Agir pour les plus pauvres, c'est in fine agir pour tous.

Cette préoccupation est au cœur du projet éducatif « Grandir à Villeurbanne ». Elle s'est incarnée dans la politique d'investissement massif dans les écoles, dans la mise en place d'activités périscolaires de qualité et de restauration accessible à tous, dans la démultiplication de l'accès à la culture et à la pratique sportive sur tous les temps de l'enfant, et, bien évidemment, dans la semaine à cinq matinées que nous défendons, comme l'a dit Jean-Paul Bret lors de ses vœux, avec passion, car c'est un vecteur essentiel d'égalité devant la réussite pour tous.

Ces engagements ont d'ailleurs été pris pour l'avenir par tous les élus de cette assemblée qui ont voté à l'unanimité en décembre dernier le projet éducatif de territoire 2019-2022.

Au moment de terminer ce propos, je voudrais remercier chaleureusement les services municipaux qui ont dû supporter mon impatience et qui l'ont fait avec un sens aigu du

service public et dans des conditions parfois difficiles. Je voudrais remercier mes collègues de la majorité dans l'amplitude toujours plus grande de leur diversité.

Si j'ai eu à regretter l'excès de la contrainte budgétaire, j'ai toujours pu bénéficier du soutien du maire et de la majorité quant à la priorité donnée à l'éducation au cours de ce mandat.

Je voudrais également remercier mes collègues de l'opposition qui ont sans doute le rôle le plus ingrat mais ô combien nécessaire dans une démocratie.

Un salut particulier et amical à Régis Lacoste pour sa combativité à mon endroit et à tout ce qu'il estimait représenter de près ou de loin une idée de gauche en matière éducative. Presque tout nous a opposés sauf sans doute l'essentiel, la République et un attachement sincère à l'école publique.

Excusez le lyrisme et parfois la passion qui ont animé mes propos en la matière, ce n'était que l'expression d'un pragmatisme du cœur car n'oublions pas, mes chers collègues, que l'école publique, celle de Jean Zay, est le dernier lieu de notre société où se retrouvent toutes les classes sociales de toutes origines. C'est le lieu où l'on respecte chacun d'où qu'il vienne mais où l'on n'assigne personne à une identité excluante.

Je suis pour ma part intimement persuadé que le combat laïc et le combat climatique se rejoignent sur l'objectif d'universalité. Le CO2 n'ayant pas de frontière, nous ne sauverons notre bien commun, la planète, que par la solidarité et la recherche de ce qui est commun à l'humanité, non à ce qui la différencie.

À celles et ceux qui viendront, bon courage et pleine réussite. Être une Ville éducatrice implique de grandes responsabilités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Évidemment, c'est le Conseil Municipal dans lequel certains tirent le rideau, d'autres prononcent un certain nombre de souhaits pour l'avenir, mais c'est la réalité du calendrier électoral qui fait cela.

En tout cas, je remercie aussi Damien Berthilier qui ne se représente pas. Il est toujours difficile de faire des comparaisons et de dire qu'il est le meilleur, c'est vrai qu'il a eu à accomplir pendant ce mandat, avec la mise en place du périscolaire, les rythmes et tout ce qui accompagne les plans éducatifs de territoire, une tâche remarquable. Je pense que nous l'avons accompagné dans ce travail, il a mené un bon travail et, dans la communauté éducative, il laissera une empreinte très importante.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2020 - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

54 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JEUNESSE AU PLEIN AIR » – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

55 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

56 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AUX DROITS 2020 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Madame Haziza a déjà fait son intervention. Madame Goyard ?

Mme Christine GOYARD.- Monsieur le Maire, chers élus, Mesdames et Messieurs,

Les bouquets de fleurs ne pardonnent jamais les coups. Aujourd'hui, dans toutes les villes, s'affiche le mot « féminicide ». Plus de 55 % des Français estiment que les violences conjugales et sexuelles doivent être combattues en priorité et 33 % qu'il faut s'attaquer avant tout aux inégalités de salaire, selon le sondage Kantar réalisé pour la fondation des femmes.

Les violences conjugales comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle.

Ces violences affectent aussi l'entourage de la victime et de l'agresseur, notamment les autres membres de la famille dont les enfants, parfois même sur plusieurs générations. La culpabilité et la honte empêchent souvent les victimes de parler de ce qu'elles subissent. Pour passer du silence à la parole, il faut souvent rencontrer un tiers formé à la clinique des violences, d'après Liliane Daligand.

Le 29 décembre 2019, la loi visant à agir contre les violences au sein de la famille a été publiée. Son objectif est de renforcer les moyens de lutte contre les violences au sein du couple et mieux protéger les enfants. Le 31 janvier 2020, le ministère de la Justice a mis en ligne une circulaire relative à la lutte contre les violences au sein de la famille. Il y a plus de quarante ans, à une époque où les violences conjugales n'étaient pas portées sur la place publique, l'équipe municipale de l'époque s'est dotée cours Tolstoï d'un lieu pour informer et accueillir des femmes et des enfants victimes de ces situations potentiellement meurtrières.

En 2019, l'association VIFFIL, née de la fusion des associations VIF et FIL, a fêté ses quarante ans. Lieu d'accueil et d'hébergement de femmes avec enfants victimes de

violences au sein du couple, le centre d'hébergement VIFFIL SOS Femmes a pour objectif de permettre à chacun, adulte et enfant, de rompre avec la violence.

VIFFIL aide les victimes, assure l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement tout au long des démarches ou des processus de réparation et d'indemnisation. VIFFIL assure des permanences sans rendez-vous pour les femmes victimes de violences. VIFFIL accompagne les femmes victimes de violences dans le dispositif d'accompagnement social lié au logement.

Voici un an environ, un lieu complémentaire s'est ouvert dans l'ancien cabinet médical du Docteur Maurice Gen que les Villeurbannais, depuis les années soixante, connaissaient bien. Il faut donc saluer la prise en compte de ce fléau indicible par la Ville, soutenir sans faille l'accompagnement par une équipe spécialisée.

Ce sujet est d'une gravité extrême et il faut sans relâche continuer notre mission entre les lois et la mise à l'abri dans une situation inadmissible qui démolirait chacune d'entre nous. C'est le message que je veux faire passer à quelques semaines du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de ce témoignage lié aux subventions accordées dans cette délibération à VIFFIL SOS Femmes. Vous avez rappelé qu'au niveau de la Ville, dès 1979, au tout début des années quatre-vingt, et même un peu avant, nous avons été en pointe par rapport à la réponse que l'on pouvait apporter aux violences faites aux femmes.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

57 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

58 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

59 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS JEUNESSE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**60 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX –
M. Marc AMBROGELLY**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

**61 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET
STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

**62 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT
DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**63 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION MÉMOIRES ET
POLITIQUES PATRIMONIALES – M. Jean-Paul CHICH**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

**64 – ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'ASSOCIATION
ALTERCARTO, LES MONDES DE LA TERRE – Mme Claire LE FRANC**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

**65 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE
L'AGGLOMÉRATION DE LYON (PFIAL) : RECAPITALISATION DU PÔLE
FUNÉRAIRE PUBLIC - MÉTROPOLE DE LYON – Mme Dominique Balanche**

M. LE MAIRE.- Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous avez dans ce rapport et dans la synthèse qui est jointe du cabinet Deloitte, sur sa mission d'accompagnement juridique, financier et d'assistance à l'optimisation de la performance, les éléments majeurs complets d'information pour engager notre collectivité dans le versement d'une subvention d'investissement de 446 522 € pour la recapitalisation de la société publique locale du pôle funéraire public de Lyon et Villeurbanne.

J'attends les interventions pour pouvoir apporter éventuellement des éléments complémentaires de réflexion sur cet engagement.

M. LE MAIRE.- Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne reprendrai pas l'historique de la délibération, je pensais que Mme Balanche serait un peu plus explicite. Je veux juste appuyer sur le fait qu'au PFIAL, nous sommes conscients que des erreurs de gestion ont été faites depuis la création de la SPL, que cette SPL s'est agrandie trop rapidement, et que toutes les communes étaient demandeuses d'un service au plus près de chez elles, et cela coûte cher.

Des mesures sont mises en place, certaines sont déjà très opérationnelles, et nous avons une assemblée générale ce vendredi pour en voir les résultats. La mise en place d'une comptabilité analytique, donc suivi budgétaire et comptable, la planification des investissements, la réduction des charges de personnel et la hausse des tarifs sont des mesures très prometteuses.

Le cabinet Deloitte a fait un excellent travail d'audit et d'accompagnement financier, il est confiant dans l'avenir du PFIAL et cela conforte mon engagement auprès de cette instance où je suis administrateur depuis 2005.

La somme de 446 522 € pour recapitaliser le pôle funéraire est élevée mais l'existence d'un service public permet de réguler les tarifs sur le marché du funéraire, nos tarifs étant toujours plus bas de plus de 10 %, et ce malgré les dernières augmentations que nous avons votées récemment en conseil d'administration. Si nous n'étions pas là, les tarifs du funéraire privé s'envoleraient à la hausse et la mort deviendrait un commerce à part entière.

Il me paraît essentiel de rappeler que nous devons défendre un service public de qualité, que le cœur de métier des PFIAL est le service aux familles, l'accueil, la présence et l'accompagnement dans les moments difficiles qu'est la mort. Chaque commune doit avoir la possibilité de présenter à ses concitoyens ce service.

Je m'étais déjà exprimée à ce sujet, et je répète mes propos. Certains pourraient y voir uniquement une démarche commerciale, c'est bien dommage, car le pôle funéraire public métropole de Lyon répond aux attentes et interrogations des familles et des communes sur le funéraire et est une offre de service de qualité sans clivage politique, ce qui est quand même à souligner dans cette période électorale où l'on entend tout et son contraire.

Et pour en finir, puisque je parle de période électorale, c'est avec un peu d'émotion que je m'exprime pour la dernière fois dans ce Conseil où je suis élue depuis 2001. La vie d'élue, c'est beaucoup d'investissement collectif ou personnel, de batailles, de temps, de doutes et de colères parfois, mais c'est surtout de belles rencontres, des partages, des projets, des moments d'échanges parfois un peu animés. C'est une expérience unique au service de sa ville et, même si j'ai fait tout ce temps dans l'opposition, comme on dit, je pense avoir bien servi la fonction d'élue. Je sais, aujourd'hui encore plus qu'hier, qu'on n'a jamais la certitude de bien faire, sur rien ni personne.

Bonne chance aux prochains élus et à ceux de cette assemblée qui y reviendront.

Je vous remercie de votre attention

M. LE MAIRE.- Merci Madame Maurice. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En octobre 2018, le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion du syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise au cours des exercices 2011 à 2016 était soumis à notre avis. Nous notions à l'époque une gestion archaïque de ce syndicat intercommunal : absence de commission de contrôle des comptes et de commission consultative des services publics locaux, absence de rapport d'activité, absence d'une comptabilité d'engagement, d'une comptabilité analytique, de PPI et d'outils fiables pour la fixation des prix et pour le pilotage financier et le suivi de l'activité. En matière de ressources humaines, il est noté par la Chambre des irrégularités en matière de bilan social et l'absence d'indicateurs sociaux et de fiches de poste.

La présence de plusieurs élus de votre exécutif aurait pu ou aurait dû alerter de ces dérives.

Un mois plus tard, en décembre 2018, lors de son conseil d'administration, le pôle funéraire public a informé ses actionnaires de difficultés de trésorerie.

En avril 2019, une fois les comptes 2018 établis, les PFIAL, les services des villes de Lyon et de Villeurbanne, ont été avertis d'une situation financière très dégradée :

- un déficit comptable 2018 de 697 K€ (après un excédent de 143 K€ en 2017) ;
- des capitaux propres quasi nuls (46 K€ alors que le capital initial était de 600 K€) ;
- une alerte de niveau 1 du commissaire aux comptes de la SPL ;
- la décision de la banque de la SPL d'arrêter la ligne de trésorerie qu'elle lui avait accordée.

Cette situation amène aujourd'hui à la recapitalisation du syndicat et contraint la Ville de Villeurbanne à abonder dans une structure qui aurait dû être bien gérée car gérée par des élus municipaux.

Nous redisons ici à quel point ce syndicat comme d'autres ont un rôle essentiel dans l'accès aux services publics. L'égal accès aux besoins d'un service pour gérer cette ultime étape que constituent des funérailles fait partie des missions d'une collectivité. Défendre, gérer correctement, efficacement, faire évoluer les services publics avec des outils modernes, c'est aujourd'hui une nécessité. Souhaitons que les élus de demain permettent la mutation de ce syndicat et sa bonne gestion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Merci pour la qualité des informations que vous apportez aujourd'hui dans le débat qui me semble très important, mais ces questions sont soulevées depuis très longtemps. Je me rappelle être entrée en tant que responsable élue au sein des PFI en 2014. Ultérieurement, à la tête des PFI, M. Tête était très impliqué dans la gestion. Il voulait absolument être président des pompes funèbres intercommunales. Il y a eu une bagarre incroyable.

Tout cela pour dire qu'aujourd'hui vous pouvez relever des points majeurs qui engendrent des dysfonctionnements, mais je trouve cela un peu trop facile de tirer sur les points difficiles quand la situation est complexe parce que de multiples raisons ont été pointées sur des dysfonctionnements mais qui sont entraînés aussi par des enjeux et des engagements mutuels, trop facile de faire porter le chapeau à une, deux ou trois personnes, qui se sont engagées pendant des années à suivre le développement d'un service public qui s'appelle les pompes funèbres intercommunales.

Petite histoire : « intercommunales » voulait dire Lyon et Villeurbanne. Et dans le champ concurrentiel, en 2014, on parlait déjà de situation très compliquée sur le devenir financier de ces pompes funèbres intercommunales au vu du champ concurrentiel et au vu de l'arrivée sur le marché des pompes funèbres à caractère religieux qui prenaient une part du marché. Le marché restant presque identique voire à la baisse pour ces années 2019 et 2018, on a vu la situation économique de ce secteur en difficulté.

Ce qu'ont vécu les pompes funèbres intercommunales, c'est ce qu'ont vécu quelque part des structures qui veulent se développer très rapidement et qui ne mettent pas en face une recapitalisation pour un développement. Le développement de ces pompes funèbres, dans le cadre de ce service public, s'est fait sur 14 communes. Dans 14 communes, le service public des pompes funèbres est chez vous et vous pouvez compter sur la qualité d'un service public dans les périodes de la vie qui sont certainement les plus infâmes parce qu'elles sont douloureuses et difficiles.

Voilà ce qu'ont voulu faire les PFI en ouvrant le capital et en développant une SPL.

Les comptes sont ce qu'ils sont mais quelle est la structure économique qui ose se développer dans 14 communes en faisant des investissements importants, en ouvrant des agences, en embauchant des personnels pour être présente sur les agences sans recapitaliser ? Là est aussi le gros problème.

Quand on entend des « Y a qu'à », « Faut qu'on », « Vous auriez dû », « Peut-être n'avez-vous pas été assez présents », je vais vous parler du temps de présence des élus dans ces instances.

C'est Madame Maurice, déjà avant 2014, très présente dans ce service public. C'est être présent régulièrement, à raison de deux à trois fois par semaine dans les périodes plus compliquées, c'est mobiliser l'ensemble des services, l'ensemble des compétences, avoir fait des choix audacieux, reprendre avec le cabinet Deloitte l'engagement de maintenir un service public sur tous les territoires accessible.

Je vous promets qu'aujourd'hui les villes qui bénéficient du service public en sont très satisfaites. Elles disent que c'est la première fois qu'elles ont des reprises de concession, c'est-à-dire lorsqu'une tombe, qui n'a plus de continuité à être maintenue comme une sépulture, doit revenir sur le foncier pour pouvoir être proposée à d'autres familles.

Ces reprises sont faites avec une grande qualité, à un tarif accessible. C'est un service public aussi. Quand j'entends ce que vous décriez, je trouve cela facile, c'est presque mesquin de pouvoir dire : « Vous n'avez pas compté correctement », « Vous avez usé de », « Vous n'avez pas fait votre travail ».

Je le renvoie à tous et surtout à notre responsabilité à tous de pouvoir être dans le développement, aujourd'hui, de ce service public, parce que demain, tout le monde se réjouira d'avoir un service public. Madame Maurice en a fait les éloges. Cela faisait partie de mon propos introductif de ramener les qualités de ce service public, de pouvoir proposer des temps et des services accessibles pendant cette période de la vie qui est difficile.

Tout cela pour vous dire que les problèmes d'organisation, les problèmes de gestion financière, entre autres, sont des éléments que les collectivités ont bien pris en charge. Tous les services se sont totalement mobilisés. Aujourd'hui, ce service public est en plein développement et toujours de qualité.

Voilà pourquoi votre intervention m'énerve tout simplement, je vous le dis. Cela m'énerve d'être toujours dans « Vous n'avez pas fait. », « Vous n'avez pas bien fait. »

Demain, tout le monde se retrouvera dans une nouvelle situation. Certains reprennent l'idée d'avoir une continuité dans leur mission d'élus, d'avoir un engagement face à tous les citoyens et face à toutes les situations de la vie, allant de la naissance jusqu'au décès. Ce sont nos engagements d'aller vraiment sur un accompagnement permanent de l'ensemble des citoyens de nos territoires, et je vous souhaite une bonne chose, c'est de rester quelque part un peu solidaires parce que l'action n'est pas si simple, elle n'est pas si facile, et pouvoir répondre à tous les engagements que nous avons à prendre face à un commun, je trouve que c'est de notre responsabilité.

Tout cela pour vous dire que, voici douze ans, j'avais gardé le silence lors de ma première intervention. Les mots avaient du mal à sortir. Ce soir, je vais garder un peu le silence au nom de tous ceux qui se sont engagés jusqu'à présent, qui ont cru, qui se sont peut-être trompés, qui ont peut-être fait des mauvais choix mais qui ont essayé, qui se sont donné les moyens de travailler ensemble et pas toujours de s'opposer, de pouvoir construire, engager, pour que chaque citoyen à Villeurbanne puisse avoir quelque part un ancrage, un port, un lien, une attache à la vie et à la vie du vivre ensemble. Pour cela, je garde le silence.

Je garde le silence aussi pour ceux qui nous ont quittés et qui n'ont pas pu terminer le mandat avec nous. J'ai une réelle pensée pour ceux qui sont partis. J'ai une pensée aussi pour ceux qui ont fait des choix. Vous l'avez fait, vous avez raison, vous avez pensé, vous avez osé.

Ce que je veux dire par là, c'est que les propos qui sont tenus dans cette assemblée se doivent quand même de rester toujours un peu respectueux des uns et des autres parce qu'ici, nous avons tous envie, c'est notre engagement.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Balanche.

Madame Maurice, je voudrais aussi vous remercier. Votre propos a montré quel a été votre engagement depuis non seulement ce mandat mais déjà dans le mandat précédent. Vous avez sans doute été l'une de ceux qui ont le mieux accompagné, j'allais dire les tribulations, le mot serait un peu péjoratif, en tout cas les évolutions de ce service. Madame Balanche l'a repris dans la durée depuis 2014.

Il ne faut pas oublier l'essentiel. Dans le mandat précédent ou à la fin de celui d'avant, il y avait la nécessité d'avoir un service public qui ne disparaisse pas dans un environnement concurrentiel, et c'est cela qui a motivé la création du syndicat intercommunal entre Lyon et Villeurbanne puisqu'il n'y avait qu'à Lyon et Villeurbanne qu'il existait des services communaux. C'est la réalité. Si on était resté chacun de son côté, à Lyon et à Villeurbanne, à Villeurbanne plus qu'à Lyon parce que nous sommes plus petits, ne rien faire, c'était aller vers la disparition du service public dans le domaine de la mort et toutes les opérations qui vont avec.

À ce moment-là, quand la question a été posée, il me semble qu'ici cela a été plutôt l'unanimité. Je n'ai pas le souvenir exact des votes mais on s'était retrouvé pour penser qu'il était important qu'il puisse continuer à y avoir un service public. D'où la création du syndicat intercommunal.

Ensuite, deuxième évolution, la nécessité de créer la société publique locale. Avant, c'était en régie. Si on restait uniquement sur le territoire de Lyon et de Villeurbanne, on voyait bien que d'autres communes, d'autres endroits où l'on meurt à proximité des hôpitaux comme à Saint-Genis-Laval ou Pierre-Bénite, c'est là où le secteur privé installe les chambres funéraires. C'est une réalité trivialement commerciale. Si on voulait pouvoir développer ce service public, le permettre tout simplement, il fallait pouvoir l'élargir aux autres communes. Les autres communes ne pouvaient pas entrer dans un syndicat intercommunal, la SPL a été l'outil qui leur a permis d'entrer, qui a élargi le champ de l'activité et qui a permis au service public de ne pas rester qu'à Lyon et à Villeurbanne.

Après, que la Chambre régionale des comptes, le cabinet Deloitte, à la demande de la SPL et de la régie, aient été amenés à pointer un certain nombre de dysfonctionnements, qu'il aurait fallu se rendre compte plus tôt qu'il fallait recapitaliser, on peut considérer que ce sont des erreurs ou des insuffisances de gestion, mais personne ne le nie.

Mme Balanche a dit que c'était un peu mesquin, je lui laisse la responsabilité de l'adjectif mais il est assez juste. Jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est un peu facile. Parce qu'il y a eu ces difficultés liées à ce que l'on vient d'évoquer ici, les pointer et désigner ceux qui ont eu des responsabilités en tant qu'élus, mais ils ne sont pas non plus la totalité de leur temps auprès du syndicat, auprès de la SPL, c'est un peu facile de votre part. Je le dis ici comme je le pense.

J'ai vu qu'à la Ville de Lyon vous avez eu un discours à peu près identique en disant que vous vous interrogiez. Si on pensait qu'il y avait nécessité de garder un service public, c'était la première des réponses et l'essentiel. Cela ne dispense pas de la bonne gestion, des anticipations. À l'évidence, elles n'ont peut-être pas été suffisantes, mais il y a la possibilité aujourd'hui d'aller sur un meilleur chemin. Cela me semble être là l'essentiel plutôt que de faire un peu le procès en insuffisance de ceux qui ont été en situation de responsabilité.

J'espère que cela ne vous arrivera pas parce qu'on ne manquerait pas de se souvenir d'un certain nombre de choses.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

66 – RAPPORT D’ACTIVITÉ 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNÈBRES DE L’AGGLOMÉRATION LYONNAISE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- C’est une communication. Nous venons d’avoir un débat, nous considérons qu’il vaut pour celui-là.

Nous avons, enfin, deux rapports annuels sur la qualité du service public qui, de tradition, après avoir été présentés à la Métropole, doivent l’être dans les communes.

67 – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT – M. Jean-Paul Bret

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention.

68 – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – M. Jean-Paul Bret

M. LE MAIRE.- Mme Morel a souhaité dire un mot.

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous tenions à donner notre avis sur la gestion des déchets non dangereux, en partageant bien des points de ces rapports successifs de la Métropole qui a la compétence du traitement de ces déchets mais, depuis la loi NOTRE, c'est la Région qui a la compétence du plan de planification et de gestion du traitement des déchets, et la Métropole applique ce plan avec des objectifs très précis sur chaque filière.

Agir sur un flux, oui, à condition d'en maîtriser tous les paramètres : l’amont des collectivités locales, l’aval et le tracé.

Concernant la prévention dont il est beaucoup question, il n’est jamais fait état de ce qu’il faudrait faire au niveau de l’État pour la réduction drastique de ces déchets, la réduction des déchets à la source, j’entends. Le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas, il nous semble prioritaire de considérer le déchet comme une matière première en moins puisque, depuis le 29 juillet dernier, l'humanité a déjà consommé les ressources que la nature peut renouveler en un an. En cause :

- la mondialisation des marchandises doit être combattue car plus un produit vient de loin, plus il nécessite de l'emballage ;
- l’obsolescence programmée doit être bannie, c'est un délit d'ailleurs, les industriels sanctionnés. Le changement de culture industrielle doit être radical. La Métropole a son rôle à jouer, au niveau des marchés publics par exemple, pour atteindre l'idéal, c'est-à-dire des entreprises qui œuvrent pour fabriquer des produits pensés dès leur conception, pour être réutilisables et facilement recyclables, ce qu'on appelle l'éco-conception. Le changement de mentalité à tous les niveaux nous semble la priorité ;

- la tyrannie des dates de péremption qui produit des gaspillages sans fin.

Au niveau de la Métropole, comme des communes, les suggestions à faire aux habitants sont une chose mais ne pourront être suivies et comprises que dans la mesure où les collectivités sont exemplaires dans le choix de leurs fournisseurs, dans les règles d'attribution des marchés publics, la chasse au gaspillage et la politique du local mise en avant.

Je prends pour exemple une entreprise qui met sur le marché un produit d'entretien bio de performance exceptionnelle, réduisant de 90 % l'utilisation de produits, et distribué dans un circuit zéro déchet. Certains départements l'ont déjà adopté pour l'entretien des locaux des lycées et des collèges, mais dans le Rhône, c'est compliqué, pas d'interlocuteur.

Sur la réduction des déchets, lorsqu'ils existent, nous sommes aussi favorables à l'objectif -30 kg/habitant et pourquoi pas -50 % d'ici six ans, comme le préconisent certaines associations, d'autant que l'arrêt du four de Gerland est une question à se poser. Nous aimerions qu'il ne soit plus nécessaire de le remplacer.

En aval, le développement des déchetteries mobiles au sol qui est une expérimentation de la Métropole, seuls deux quartiers à Villeurbanne en ont bénéficié, nous pensons qu'il faut les développer dans tous les quartiers, notamment pour répondre aux besoins des personnes qui n'ont pas de véhicule pour se rendre en déchetterie.

Le compostage est une bonne solution d'avenir quand tout ce qui précède aura été bien compris et accepté - je parle au niveau du particulier. En revanche, il est nécessaire de l'organiser systématiquement au niveau des entreprises et des commerces. Quant au plastique, il ne s'agit pas de savoir comment on le recycle, il s'agit de savoir comment on ne le consomme plus.

Aujourd'hui, le citoyen ne recycle pas car il sait que cela ne sert à rien (sur d'autres déchets, bien des filières n'existent encore pas comme pour le polystyrène qui doit partir en Belgique). Au final, tout finit à l'incinérateur, et la surfacturation de la Métropole n'incline pas à la confiance. Ce qui est économisé au niveau des incinérateurs doit permettre aux habitants de réduire leurs déchets sans surcoût financier. C'est une donnée essentielle. L'exemplarité des collectivités est essentielle aussi. Je rappelle le scandale de la TEOM et des idées à venir du tri sélectif qui fait surface petit à petit.

Les déchets non dangereux ne représentent que 5 % de la totalité, alors faire des efforts, c'est indispensable, mais attention de ne pas culpabiliser le citoyen d'être responsable de tout, y compris de l'extinction de l'ours polaire. Gardons raison !

M. LE MAIRE.- C'est une communication de Mme Morel dans laquelle il y avait des choses tout à fait sensées, d'ailleurs. D'autres l'ont dit avant vous mais de les voir reprises ici dans une espèce de conversion écologique, pourquoi pas ? Réjouissons-nous tous ensemble !

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, je suis une commerciale dans le secteur écologique, j'ai le droit d'en avoir une opinion bien précise et d'en être convaincue.

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait le droit de dire ce que vous dites. Permettez quelquefois qu'on puisse être surpris de ce propos. Je crois que vous serez candidate à la Métropole, nul doute qu'à travers les communications ou les interventions, lorsqu'il y aura la présentation d'un rapport comme celui-là, vous saurez vous montrer pertinente et vous serez une commerciale tout à fait efficace, comme vous l'avez dit !

Merci.

Mes chers collègues, nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal. Certains l'ont un peu anticipé dans leur intervention, à tour de rôle.

C'est le dernier de cette mandature. J'ai demandé tout à l'heure que l'on me donne le nombre de Conseils Municipaux que nous avons eus depuis 2014, depuis mon élection : 45 avec celui-là que nous avons tenus ici dans cette salle à l'Hôtel de Ville.

Certains qui siègent ici ne reviendront pas parce qu'ils ont fait le choix de ne pas se représenter, d'autres aspirent à siéger à nouveau mais ce sont les électeurs qui décideront les 15 et 22 mars prochains : certains reviendront, d'autres ne reviendront pas forcément.
(Rires)

Je voudrais, à la fin de ce Conseil Municipal, et en dépit des légitimes divergences ou des légitimes différences qui ont été les nôtres, certains y ont fait allusion aussi dans leurs propos, vous remercier d'avoir siégé dans cette assemblée et d'avoir aussi participé dans vos fonctions d'élus à la vie démocratique de notre ville et de notre pays, dans cette belle institution qu'est la commune. Je pense qu'elle reste aujourd'hui une pièce essentielle de notre démocratie en dépit des intercommunalités, des différentes autres assemblées qui sont présentes dans la vie démocratique, parce qu'elle est la plus ancienne aussi et parce que, pour beaucoup de raisons, elle est sans doute la plus proche du citoyen.

Je voudrais donc vous remercier à nouveau.

Je voudrais aussi remercier les services, les fonctionnaires, les agents de cette Ville qui, j'ai pu le constater presque quotidiennement, ont une haute exigence du service public, la direction générale bien sûr, qui est pour l'essentiel derrière moi, et aussi les directions de service qui nous permettent d'accomplir nos fonctions d'élus dans les meilleures conditions. Pour ceux qui sont dans l'exécutif municipal, il est important d'avoir auprès de soi des équipes municipales, des fonctionnaires qui éclairent les choix. Bien que les choix définitifs reviennent au maire, à l'exécutif municipal et au Conseil Municipal, je crois que leur action en amont des décisions est absolument nécessaire.

Je souhaite profondément, je l'ai déjà dit à quelques reprises, au moment des vœux notamment, que cette ville garde son dynamisme, son attractivité, en dépit de ce que quelques fois certains peuvent dire, c'est une attractivité qui est réelle, qu'elle garde son exemplarité dans de nombreuses politiques publiques que je ne citerai pas ici, que ce soit dans l'économie sociale et solidaire, dans la lutte contre les discriminations. Sur beaucoup de politiques publiques, nous avons été innovants, plutôt imaginatifs.

Je souhaite aussi que cette Ville garde sa singularité dans cette agglomération. Cela ne signifie pas que nous devons nous mettre à la remorque de la Métropole, cela ne signifie pas non plus que nous devons l'ignorer, mais je crois que nous serons d'autant mieux dans cette agglomération que nous pourrons y présenter un profil exemplaire, entraînant.

C'est l'une des conditions du bon fonctionnement de cette Métropole aujourd'hui si l'on veut vraiment aller de l'avant et pour l'agglomération et pour la Ville de Villeurbanne.

J'ai souvent parlé de singularité, je crois profondément que cette Ville a une vraie singularité à travers son histoire, à travers les valeurs qu'elle a été amenée à porter depuis qu'elle existe presque en tant que Ville, et je souhaite qu'elle puisse continuer, quelles que soient les équipes municipales qui seront amenées à la diriger pendant le mandat prochain.

Merci à toutes et à tous, aussi bien ceux qui sont derrière moi que ceux qui sont devant moi. Merci aussi au public dont beaucoup sont assez fidèles dans cette assemblée. Merci.

(Vifs applaudissements)

Monsieur Yann Crombecque m'a demandé la parole.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, au nom du groupe socialiste, j'aimerais saluer tous les élus qui, ce soir, ont dit, avec chacun leur tempérament, que c'était leur dernière séance, les remercier et les saluer de manière amicale pour un certain nombre d'entre eux et de manière républicaine pour les autres.

Il aurait été paradoxal, inconcevable, Monsieur le Maire, de ne pas prendre le temps de saluer ce soir votre investissement pour les Villeurbannais et notre ville. Je sais que vous n'aimez pas les hommages, votre introduction à mon discours en est la preuve, et en écrivant les quelques lignes, je vous ai imaginé déjà maugréer par rapport à ce qui allait suivre. Pour autant, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas empêcher que nous voulions vous remercier pour votre engagement au service des autres dans la fidélité à vos engagements et valeurs.

Les éléments mentionnés dans la suite de mon intervention sont le fruit de témoignages d'élus actuels et anciens dont je me fais simplement le porte-parole.

Chacun des élus présents ce soir, ou parmi celles et ceux qui ont siégé au Conseil Municipal sous vos mandats de maire, conservera de vous une image, un souvenir. Mais je pense surtout que chacun, chacune s'accordera à saluer votre force de conviction, votre capacité à défendre avec vigueur vos points de vue. Loin de l'image parfois véhiculée de taiseux, de nombreux témoignages viennent au contraire révéler le portrait d'un homme ouvert à la discussion, aux échanges, accordant sa confiance et laissant une autonomie et une liberté aux adjoints.

Chacun s'accordera à dire que vous appréciez la loyauté, même si cette loyauté n'a pas toujours été au rendez-vous à votre égard.

Au moment où la fidélité aux engagements politiques semble devenue une incongruité, chacun pourra reconnaître que vous n'avez pas dévié, que vous n'avez pas abandonné votre famille politique. Cette fidélité à vos valeurs est également celle à Villeurbanne et à son histoire. En ce sens, vous avez été l'architecte constant du lien entre tradition et innovation qui caractérise l'histoire de notre ville.

La fidélité à vos valeurs, vous l'avez concrétisée dans la ville au travers des politiques sociales. Plus récemment, vous l'avez exprimée par la politique d'accueil envers les

migrants et le soutien aux plus démunis dans notre territoire, rendant écho à la phrase d'Antoine de Saint-Exupéry : « Une démocratie doit être une fraternité sinon c'est une imposture. »

La fidélité à vos valeurs et à votre conception de la politique, vous l'avez mise en pratique concrètement lorsque vous vous êtes imposé le non-cumul des mandats. Alors que beaucoup en parlaient, vous l'avez concrétisé en acte.

Chacun s'accordera à vous reconnaître aussi la qualité de passeur de témoin à la façon dont en parle Albert Jacquard dans son ouvrage *Mon utopie*, je cite : « *Éduquer, c'est apporter du contenu à ces liens, c'est créer des réciprocitys, c'est proposer à chacun d'être l'un des dépositaires du trésor collectif, d'être de ceux qui l'enrichiront, d'être aussi face à la génération suivante un passeur de témoin.* »

Cette conception vous a conduit à toujours apporter une attention particulière à l'éducation et à la culture. Cette dernière est sans doute l'une de vos passions dont témoignent les grandes réalisations : Nouveau Musée, Ecole Nationale de musique, les Invites, le Rize, le Théâtre National Populaire. Nous savons que le Rize est une réalisation qui vous tient particulièrement à cœur, vous qui n'avez jamais cessé, en dépit de la montée des discours d'intolérance et de repli sur soi, de plaider pour l'ouverture à l'autre d'où qu'il vienne.

Des immigrés italiens ou espagnols aux migrants venus de l'autre côté de la Méditerranée, vous avez toujours rappelé la tradition d'accueil de notre ville. Cette conception humaniste et fraternelle se retrouve dans une phrase qui vous est attribuée en parlant de Villeurbanne : « On est tous venus d'ailleurs et nous sommes devenus d'ici. »

Éducation et culture sont pour vous des moyens pour élever l'esprit, pour donner de la raison. Vous avez toujours défendu, pour reprendre Antoine Vitez, une vision élitaire pour tous, convaincu que la culture était une arme de liberté.

Dans l'exercice de vos mandats, dans le bureau jadis occupé par Lazare Goujon, vous vous êtes souvent interrogé, lors d'entretiens informels avec des élus, sur le sens de l'action politique, sur ce que vous faisiez, sur la manière dont vous le faisiez, sans oublier, bien évidemment, pour qui vous le faisiez.

Le souffle de l'esprit comme élément de liberté est une permanence de votre action et de votre pensée. Votre combat pour la culture, pour l'éducation, pour la mémoire, témoigne que, pour vous, aucune ignorance n'est utile. À l'heure des fausses informations, des *fake news* permanentes, cette conception est une leçon que chacun d'entre nous peut retenir.

Passeur de témoin, vous l'avez été également par la promotion, la sollicitation de nouveaux élus. Nombreux dans cette salle vous doivent finalement d'avoir été élus et en responsabilité. Beaucoup vous remercient de les avoir toujours écoutés, accompagnés, lorsqu'ils vous ont sollicité. Chacun d'entre vous pourra conserver en mémoire l'amour que vous portez à notre ville et à ses habitants.

Au moment où la politique est souvent basée sur le temps court, sur l'écume des commentaires, vous avez privilégié le temps long, celui de l'inscription d'une action dans une vision globale, dans la volonté de construire une ville solidaire, humaniste et fraternelle.

Prenez ce discours comme l'expression d'une profonde gratitude par rapport à ce que vous avez réalisé.

En conclusion, nous voulions vous dédicacer cette phrase de Pierre Mendès France dont la résonance avec votre conception de la politique est patente, je cite : « *La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité, c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire. C'est un code moral.* »

Tout simplement, Monsieur le Maire, cher Jean-Paul, merci.

(Vifs applaudissements)

(La séance est levée à 19 heures.)